FO FAGE

Revue de Presse

Revue de Presse du 24 au 28 octobre 2016

LE "PROFIL" DU DEMANDEUR D'EMPLOI A CHANGE EN VINGT ANS

JEAN-CHRISTOPHE CHANUT

En 1996, les demandeurs d'emploi inscrits étaient majoritairement des femmes et seuls 29% avaient le bac. Vingt ans plus tard, les chômeurs sont autant des femmes que des hommes et 46% sont titulaires du bac. L'évolution du marché du travail et la crise de 2008 sont passées par là.

C'est une petite infographie fort instructive et intéressante que vient de publier Pôle emploi. Elle dresse l'évolution du profil type du demandeur d'emploi à quasi vingt ans d'intervalle, entre 1996 et 2015. Et, c'est le moins que l'on puisse dire, le chômeur type de 1996 ne ressemble plus vraiment à celui de 2016. L'évolution du marché du travail, les changements de législation et la crise économique de 2008 sont passés par là.

EN 1996, LE DEMANDEUR D'EMPLOI À MOINS DE 40 ANS ET C'EST UNE FEMME

En 1996, le demandeur d'emploi est plutôt âgé de moins de 40 ans. « Il » est une femme (53%). En outre, 87% des inscrits à l'ANPE de l'époque - l'ancêtre de Pôle emploi - sont des ouvriers ou des employés. Seuls 29% des inscrits sont titulaire d'un bac. Ils restent inscrits 360 jours en moyenne et 19% seulement exercent une activité professionnelle tout en étant inscrits.

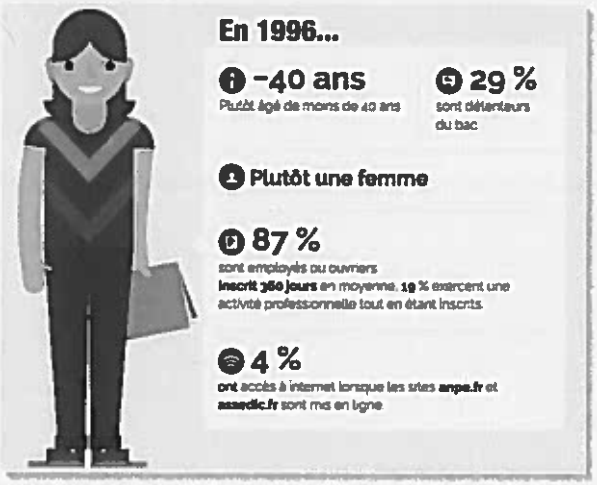

En 2015, changement presque total. Les femmes représentent la moitié des demandeurs d'emploi. L'âge moyen des inscrits à Pole emploi dépasse les 40 ans. Et 46% sont titulaires du bac. En revanche, les mêmes proportions (87%) sont des employés ou des ouvriers. Quant à la durée moyenne d'inscription, elle s'est considérablement allongée à 400 jours en moyenne et 34% des inscrits exercent parallèlement une activité professionnelle.

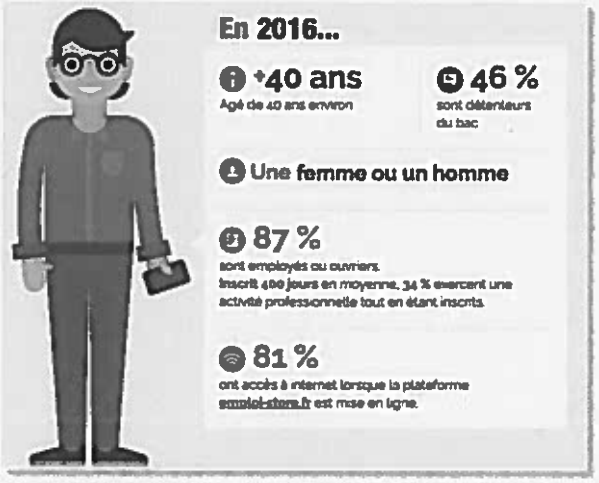

UN CONTEXTE QUI A CONSIDÉRABLEMENT ÉVOLUÉ EN 20 ANS

Comment expliquer ces évolutions ? Les facteurs sont de plusieurs ordres. S'agissant de la proportion en forte hausse de titulaires du bac, il faut y voir là le résultat de la politique lancée par Jean-Pierre Chevènement, alors ministre de l'Éducation nationale, tendant à ce que 85% d'une classe d'âge aient son bac. Quant à la chute de 53% à 50% du taux de femmes parmi les inscrits, il faut avoir à l'esprit que, certes, le taux d'activité des femmes a progressé sur vingt ans, passant de 49% à 52%, mais la crise économique de 2008 a surtout touché les secteurs industriels peu féminisés, ce qui explique en partie ce rééquilibrage.

Et si l'âge moyen des chômeurs inscrits augmente, ceci est lié au fait qu'entre 1996 et 2015, le taux d'activité des 50 ans ou plus a progressé, passant de 48% à 63%. Dans le même temps, la part des 50 ans ou plus parmi les demandeurs d'emploi est à la hausse, passant de 12% à 23%. Plusieurs facteurs ont joué. D'abord, les législations successives retardant l'âge du départ à la retraite, notamment celles de 2010, ont mécaniquement fait augmenter le nombre des chômeurs âgés. Ensuite, la fin de la dispense de recherche d'emploi pour les « seniors » a été décidée en 2008. Là aussi, cela a mécaniquement gonflé le nombre des chômeurs âgés. Enfin, la rupture conventionnelle du contrat de travail, instituée en 2008, a touché un grand nombre de salariés, et notamment de cadres, de plus de 50 ans.

Enfin, si la part des demandeurs d'emploi inscrit exerçant parallèlement une activité professionnelle a bondi de 19% à 34%, il faut y voir là le résultat de toutes les politiques incitatives à la reprise d'un emploi menée par les gestionnaires de l'assurance chômage, quitte à ce que celui-ci soit faiblement rémunéré. Le dernier exemple en date étant le mécanisme des « droits rechargeables » décidé en 2014 par les partenaires sociaux.

police-agression-gouvernement-syndicats-manifestation-magistrats
Les magistrats "pas responsables" de la colère des policiers (USM)

Paris, 21 oct 2016 (AFP) - Les magistrats ne sauraient "être tenus responsables" de la colère des policiers, appelés à manifester mardi devant les palais de justice pour réclamer un assouplissement des règles de la légitime défense, a jugé vendredi l'Union syndicale des magistrats (USM).

Dans un communiqué, l'organisation, majoritaire dans la profession, souligne que "le laxisme supposé de la Justice ne correspond à aucune réalité, le nombre de personnes détenues ayant atteint son plus haut niveau historique le 1er juillet dernier".

Les policiers, qui ont lancé un mouvement de colère après l'agression aux cocktails Molotov de quatre de leurs collègues à Viry-Châtillon (Essonne) le 8 octobre, réclament notamment un assouplissement des règles de la légitime défense et des sanctions plus sévères pour les auteurs d'agressions contre les forces de l'ordre.

"L'USM comprend le malaise profond une fois de plus exprimé par les forces de sécurité", indique le syndicat, ajoutant que "les magistrats ne sauraient toutefois en être tenus responsables".

"Les policiers qui expriment leur colère ne doivent pas se tromper de cible", poursuit l'USM, jugeant que l'appel à manifester devant les palais de justice "est une tentative de pression sur les juges, inacceptable dans une démocratie, qui porte gravement atteinte à la séparation des pouvoirs".

Jeudi, le ministre de la Justice, accusé par le syndicat de la magistrature (SM, gauche) de se comporter en "ministre de la police", a promis "la plus grande fermeté" pour les agresseurs et refusé le rétablissement les peines plancher, réclamé par les policiers. Les critiques des policiers contre la justice relèvent d'un "manque d'informations" a estimé M. Urvoas, qui s'est engagé à les informer des suites judiciaires de leurs enquêtes.

mig/mra/jcc

2016/10/21 17:17:02 GMT+02:00
#111697 DVBP 1748 JMH23 (4) AFP (270 words)

Syndicats et politiques pris au piège de la grogne des policiers

Les rassemblements spontanés des policiers embarrassent les syndicats, qui aimeraient bien s'approprier un mouvement qui leur échappe, et l'exécutif, qui n'a plus d'interlocuteurs représentatifs.

PAR JÉRÔME SAGE

« NON À LA RÉCUPÉRATION ! » Le message semble clair, et aurait pu venir de ces policiers qui manifestent depuis une semaine de nuit, hors syndicats, en tenue, sans déclaration préalable en préfecture, réunis par des chaînes de SMS pour crier leur mécontentement. Or le slogan émane de l'intersyndicale Alliance Unsa, deux mastodontes de la représentation des gardiens de la paix, épaulés par des syndicats d'officiers et de commissaires, qui appellent à des rassemblements silencieux devant les palais de justice, les mardis à 13 heures.

Cette initiative vient elle-même en réponse à… un autre syndicat – Unité SGP-Police – qui avait appelé à une « marche de la colère » le 26 octobre, garantie « sans récupération syndicale, et donc sans banderole ». Bref, les syndicats, court-circuités par la base, tentent de remettre la main sur le mouvement. De le récupérer, même si c'est manifestement un gros mot.

J.P.O./M.P.A. LEPARISIEN

Evry (Essonne), hier soir. Des dizaines de policiers se sont rassemblés pour manifester leur colère, plusieurs jours après que l'un de leur collègue a été grièvement blessé par un cocktail Molotov, et pour réclamer davantage de moyens.

LA BASE EST SCEPTIQUE

« Il faut que cette colère, qui concerne la base et uniquement la base, débouche sur des mesures concrètes, justifie Nicolas Comte, secrétaire général adjoint d'Unité SGP-Police. Négocier avec le ministère de l'Intérieur, c'est être face à des bataillons d'énarques : il faut connaître les arcanes de ce dialogue. Le type qui passait sur les télés et les radios hier, on s'aperçoit aujourd'hui qu'il n'est pas policier *(voir ci-dessous)*. La légitimité revient aux organisations syndicales. »

Lesquelles ont donc été reçues en urgence par Bernard Cazeneuve puis Jean-Jacques Urvoas, ministres de l'Intérieur et de la Justice. François Hollande, bien déterminé à calmer cette fronde politiquement très sensible, a lui aussi promis de rencontrer les syndicats en début de semaine prochaine. Une frénésie de rencontres officielles dont on peut néanmoins interroger l'efficacité.

Car les manifestants, eux, restent sceptiques. Et invitent à « maintenir la pression » comme ils l'ont fait hier un peu partout en France. Cet après-midi, les « Bleus » sont invités à se rassembler devant le parvis de la mairie d'Evry, fief de Manuel Valls. « En famille », histoire de compenser « les images de fonctionnaires cagoulés diffusées allègrement dans les médias et évidemment préjudiciables pour notre mouvement », précise un SMS qui s'échange de gardien en gardien.

La multiplication de ces actions, si elle démontre la réalité du malaise, atteste de la défiance des contestataires face à un syndicalisme déchiré. « Ça met en évidence une contradiction, analyse Fabien Jobard, chercheur au CNRS et coauteur de *Sociologie de la police* (Armand Colin). La police est à la fois l'un des métiers les plus syndiqués avec des organisations très puissantes, mais avec des adhérents qui s'engagent un peu à contrecœur. Ils le font souvent de manière utilitaire pour les mutations et l'avancement. Je connais des policiers qui adhèrent à plusieurs centrales. » La situation ne facilite donc pas la tâche de l'exécutif.

> **« IL FAUT QUE CETTE COLÈRE, QUI CONCERNE LA BASE ET UNIQUEMENT LA BASE, DÉBOUCHE SUR DES MESURES CONCRÈTES »**
> NICOLAS COMTE, D'UNITÉ SGP-POLICE

« Ça va être compliqué de satisfaire des manifestants très remontés qui ne se reconnaissent pas dans les organisations traditionnelles et qui agissent de manière spontanée sans porte-parole, prédit le politologue Mathieu Zagrodzki. Je ne serais pas étonné que le mouvement dure. »

Le mouvement s'étend

LA GROGNE des « bleus » ne faiblit pas. Hier soir, à l'instigation de leurs collègues de l'Essonne, pionniers du mouvement, plusieurs centaines de policiers se sont rassemblés dans toute l'Ile-de-France. « Ce que vous faites est merveilleux. Tous unis », conclut l'un des organisateurs dans un message adressé à ses camarades.

En province, environ 200 policiers ont manifesté à Lille (Nord) devant la préfecture pour la première fois. A Marseille (Bouches-du-Rhône), ils étaient à nouveau plus de 100 rassemblés sur les marches du palais de justice. A Grenoble (Isère), la mobilisation a réuni 150 personnes.

Dans une lettre adressée hier à tous les policiers, le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve, leur a renouvelé son « soutien », assurant mesurer leurs conditions de travail « éprouvantes ». « Vous demandez des moyens, nous vous les donnons », assure le locataire de la place Beauvau, qui promet également de poursuivre « l'indispensable » travail d'allégement des procédures.

MAXPPP-WESTON PRESSLER/ZUMA PRESS

Paris, jeudi. Rodolphe, qui n'est plus policier, apparaît à visage découvert devant les micros et les caméras.

« Je n'ai jamais prétendu être un porte-parole »

Rodolphe, l'ex-adjoint de sécurité en première ligne dans les rassemblements.

MAIS QUI est donc cet agitateur au cœur de la contestation policière ? Au milieu des agents cagoulés ou masqués, le visage de Rodolphe est apparu découvert devant les micros et les caméras jeudi soir, face à un commissaire venu négocier avec les manifestants, lors du quatrième rassemblement parisien des fonctionnaires en colère. Or l'homme n'est plus policier comme l'a révélé hier le site du journal « le Point », mais agent de sécurité. « Je n'ai jamais prétendu le contraire », nous a-t-il confié lors d'un entretien téléphonique.

De 2006 à 2012, Rodolphe était bel et bien membre des forces de l'ordre, employé comme adjoint de sécurité, un statut de contractuel de la police. D'abord en poste au commissariat du XVe arrondissement de Paris, il a poursuivi sa mission dans le XIXe. Après avoir échoué au concours de gardien de la paix, il s'est reconverti dans la sécurité privée.

IL CONTESTE SES LIENS AVEC LE FN

« Je m'intéresse toujours au sort de mes ex-collègues, et à ce titre je suis membre d'un groupe de discussion dédié sur l'application WhatsApp, explique-t-il. J'y vu le premier appel à manifester à Evry, et je m'y suis rendu comme observateur. »

Solidaire du mouvement, le vigile est également présent au rassemblement du Trocadéro jeudi soir. « Là, j'ai retrouvé des ex-collègues qui m'ont demandé de relayer leur message à visage découvert, profitant du fait que, n'étant plus policier, je ne risquais aucune sanction, contrairement à eux. Dans la foulée, j'ai rencontré sur place un émissaire de Beauvau qui se trouvait être mon ancien chef au commissariat du XIXe. Il m'a reconnu, m'a demandé de mes nouvelles, et la discussion s'est engagée sous l'œil des caméras. Je n'ai jamais prétendu être porte-parole. »

L'article du « Point » évoque par ailleurs des liens entre l'ancien policier et le Front national, ce que l'intéressé dément : « Je n'ai jamais été membre du FN, ni appelé Marine Le Pen à rejoindre la contestation. » Le jeune homme figurait pourtant sur la liste du FN aux municipales 2014 à Paris. « C'est à mon insu, avance-t-il. En revanche, je revendique des idées de droite, proches d'un Laurent Wauquiez par exemple. » Victime d'un lynchage en règle sur les réseaux sociaux, le vigile, qui ne travaille pas pour Carrefour, a contre-attaqué hier, en portant plainte pour diffamation.

THIBAULT FAISSE

La grande majorité des détenus français serait issue de l'immigration. L'absence de chiffres officiels à ce sujet complique cependant la compréhension du fait. Mais la question d'un tel décompte se pose

Des statistiques ethniques pour la prison ?

Contre le simplisme, éclairons la réalité de l'islam des détenus

De tels chiffres donneraient plus de prise aux préjugés

Contre le simplisme, éclairons la réalité de l'islam des détenus

L'absence de chiffres autorise tous les fantasmes sur la radicalisation. Mieux appréhender la réalité de la religion en prison est nécessaire

Par JEAN-RENÉ LECERF

Il existe dans notre pays une telle aversion pour les statistiques ethniques que celui qui accepte de les envisager passe au mieux pour un provocateur, au pire pour un pervers ou un apprenti sorcier faisant le lit du communautarisme. Ce rejet politiquement correct n'est pas l'apanage d'un courant politique, il semble la chose au monde la plus partagée. C'est ainsi que, dans un débat au Sénat sur l'égalité des chances où j'avais eu la naïveté de plaider pour la mise en place de cet instrument de mesure, je m'étais attiré les réactions courtoises mais cinglantes de Jean-Luc Mélenchon et Roger Romani exceptionnellement réunis dans le même combat. J'avais osé bafouer le tabernacle de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 et de l'essence de la République.

Comment envisager de rompre avec la conception universelle de la personne, celle des hommes qui naissent et demeurent libres et égaux en droits? Comment faire intervenir des notions aussi mesquines que la couleur de la peau, notions que la mixité des unions allait d'ailleurs rendre obsolètes dans des délais rapprochés?

Sénateur de base mais têtu, je me demandais si mes chers collègues avaient déjà utilisé métro et RER et regardé leurs compagnons de voyage ou s'ils avaient pensé à auditer le président du Conseil représentatif des associations noires qui revendiquait le droit de déclarer la couleur de sa peau afin de s'en faire une arme contre les discriminations. Car n'est-ce pas d'abord l'invisibilité statistique des minorités visibles qui, au nom des beaux principes et des bonnes intentions, dont on sait l'enfer pavé, condamne les personnes de couleur, et avant tout les Noirs et les Maghrébins, à l'impossibilité de faire reconnaître leur droit à l'égalité?

Même si des efforts restent à accomplir, nous pouvons prouver que les discriminations entre hommes et femmes ont reculé, par exemple dans l'accès à l'emploi, ou que l'instauration de quotas en deçà desquels des amendes seront infligées a fait leur preuve pour l'inclusion dans le travail des personnes en situation de handicap. Bien malin qui peut dire aujourd'hui que les discriminations liées à la couleur de la peau se sont estompées ou, à l'inverse, se sont banalisées. Faute de thermomètre, il est difficile de prendre la mesure de la fièvre et de se forger des certitudes sur sa montée ou sa baisse. Chacun peut discriminer en toute bonne conscience, sans le savoir, voire « à l'insu de son plein gré », car nul ne pourra apporter à tel chef d'entreprise ou à tel organisme de logement la preuve de l'écart abyssal qui sépare parfois la population de son territoire et celle de ses employés ou de ses locataires.

DES APPRÉCIATIONS PERSONNELLES

Cette faiblesse, on la retrouve avec toute la part supplémentaire d'affectivité, de colère, de peur, voire de fantasme, lorsque l'on évoque l'univers carcéral. Loin de moi l'idée de nier les ravages de la radicalisation en prison et l'absolue obligation d'y faire face avec des moyens renforcés et des initiatives nouvelles, sans délaisser pour autant les remèdes plus anciens, dont j'ai pu vérifier les aspects positifs lorsque j'étais rapporteur de la loi pénitentiaire, comme la formation des imams autour du Conseil français du culte musulman.

A chaque fois que des personnes de religion et de savoir se substituaient à des imams autoproclamés, chacun pouvait constater une baisse de tension dans la prison avec la levée d'un barrage à la manipulation des plus fragiles par des extrémistes maniant la religion comme un paravent à leur haine et à leur folie. Mais quand je lis qu'il y aurait 60 % de musulmans dans les prisons de la République sous la plume du rapporteur du budget de l'administration pénitentiaire à l'Assemblée nationale, voire que la proportion des musulmans dans la population carcérale atteint entre 40 % et 60 %, selon le dernier livre du sociologue, spécialiste de l'islam, Farhad Khosrokhavar [*Prison de France : Violence, radicalisation, déshumanisation… Quand surveillants et détenus parlent*, Robert Laffont], je ne peux y voir que des appréciations personnelles dénuées de tout fondement scientifique.

Ces chiffres sont bien éloignés, par exemple, de ceux des candidats aux repas aménagés pendant le ramadan, cités par *Le Monde*. Et il faudrait en outre faire la part de tous ceux qui s'inscrivent pour ne pas déplaire à leur(s) codétenu(s) ou par peur, ou pour se sentir moins seuls, ou pour rompre quelque peu la monotonie des heures et des jours. Mais surtout ces chiffres lancés à la figure encouragent toutes les simplifications entre populations issues de l'immigration et musulmans, puis entre islam et extrémisme, et, enfin, entre origines et radicalisation. Les statistiques ethniques, quitte à les rebaptiser autrement, ne sont pas une fin en soi, mais un simple outil de la connaissance. Or l'ignorance pèse dans la radicalisation d'un poids aussi lourd que le contexte socio-économique, ce qui nous avait amenés, Esther Benbassa [sénatrice écologiste] et moi, à plaider en faveur de l'enseignement du fait religieux – pas du catéchisme – à l'école publique.

De la même manière que ce n'est pas en retirant le mot « race » de notre Constitution que l'on extirpera la peste du racisme, ce n'est pas dans une conception abstraite et désincarnée du citoyen et de la personne détenue que l'on parviendra à donner toutes ses chances au sens de la peine, définie par la loi pénitentiaire à la fois comme une sanction, une réparation des victimes mais aussi un instrument de lutte contre la récidive et de réinsertion, ces deux notions constituant l'avers et le revers d'une même médaille. ■

Le Monde - 23/10/2016

¶

Jean-René Lecerf *est président (divers droite) du conseil départemental du Nord, il est l'auteur, avec la sénatrice écologiste Esther Benbassa, d'un rapport d'information au Sénat, « La lutte contre les discriminations, de l'inaction à l'action », rendu public en novembre 2014*

De tels chiffres donneraient plus de prise aux préjugés

Se focaliser sur les origines ethniques permet d'éluder le fait que riches et pauvres n'ont pas droit au même traitement face à la justice

Par HERVÉ LE BRAS

Dans son numéro du 21 octobre, sous le titre « Pourquoi les enfants de l'immigration vont en prison », *Le Monde* consacre deux pages à la présence de la seconde génération dans les prisons. Bille en tête, l'article commence par *« C'est un sujet tabou… en l'absence de statistiques ethniques, le sujet ne peut pas exister autrement qu'instrumentalisé par les uns ou tu par les autres. »* Suit une querelle pour savoir si la proportion de musulmans atteint *« entre 40 % et 60 % probablement »*, selon le sociologue Farhad Khosrokhavar, ou si elle est de 27,5 %, la proportion de détenus demandant un repas du soir plus copieux pendant le ramadan, selon Annie Kensey, démographe, chef du bureau des statistiques et des études à la Direction de l'administration pénitentiaire.

Mais les musulmans et les enfants de l'immigration sont deux catégories tout à fait distinctes. Qui est enfant de l'immigration, d'ailleurs ? En 2015, l'Insee donne la répartition suivante des naissances : 10 % des enfants ont leurs deux parents immigrés, 60 % ont leurs parents et grands-parents non immigrés et 30 % ont au moins un parent ou un grand-parent immigré. Ces derniers sont-ils enfants d'immigrés ? La mixité des unions est le meilleur obstacle aux statistiques ethniques. En outre, pour revenir à ces chiffres calamiteux, 18 % des détenus étant de nationalité étrangère, ils ne peuvent pas non plus être enfants de l'immigration (à quelques exceptions près), mais ils peuvent être et sont souvent des musulmans qui commandent le repas du ramadan. Heureusement, ce salmigondis statistique s'arrête là et l'article du *Monde* entre de manière absolument remarquable dans le vif du sujet.

Riches et pauvres d'abord : les petits délinquants vont en prison tandis que les riches fraudeurs fiscaux s'en exonèrent moyennant transaction. Les comparutions immédiates, qui concernent presque uniquement des jeunes et des pauvres, sont beaucoup plus lourdement punies que les procès après instruction. Ceux qui habitent une cité dégradée sont plus souvent envoyés en prison à l'issue du procès. Lorsque l'on met à part les jeunes issus de familles nombreuses, l'origine ethnique ne joue plus de rôle dans la criminalité. Et ces familles nombreuses sont arrivées récemment : un critère de plus.

S'ajoutent l'histoire familiale, l'aide que n'ont pas pu apporter à leurs enfants des parents immigrés ayant souvent un faible niveau d'éducation, la sélection effectuée par la police lors des contrôles d'identité : une excellente enquête des sociologues René Lévy et Fabien Jobard avait montré que les jeunes d'apparence noire ou maghrébine étaient contrôlés sept fois plus souvent que la moyenne (mais aussi les jeunes habillés à la mode des cités). L'absence d'avocat, les tribunaux qui considèrent que les accusés n'ont pas de garants sérieux et peuvent donc se défiler si on les laisse en liberté, etc.

BONNE CONSCIENCE

Le sociologue Laurent Mucchielli résume cette énumération : *« On ethnicise les choses pour occulter le facteur social. »* Les livres des anthropologues Michel Agier et Jean Loup Amselle disent la même chose et le professeur de littérature Walter Benn Michaels est encore plus concis dans le titre de son ouvrage : *La Diversité contre l'égalité* (Raisons d'agir, 2009). En effet, pourquoi privilégie-t-on la cause ethnique sur les autres ? Benn Michaels pense que le traitement de la diversité ne coûte presque rien à un industriel, tandis que celui de l'égalité risque d'être très onéreux. Un ouvrier noir touchera le même salaire qu'un ouvrier blanc, mais donner à l'ouvrier le même salaire que celui du patron revient beaucoup plus cher.

N'allons pas si loin, mais gardons la piste : envoyer en prison les riches fraudeurs au même titre que les petits délinquants, égaliser la sévérité des comparutions immédiates et des procès instruits, aider pour leurs devoirs et leçons les enfants des ouvriers immigrés peu éduqués, relever les vacations des avocats commis d'office et accroître leur nombre, encadrer les contrôles de police pour qu'ils ne soient pas « au faciès ». Chacune de ces mesures demande à être financée pour être efficace, mais les sommes en jeu ne sont pas énormes. En revanche, aucune mesure, aussi coûteuse soit-elle, ne peut transformer un « enfant de l'immigration » en enfant de « non-immigré ». C'est là tout l'avantage des statistiques ethniques. L'excuse aux problèmes sociaux est toute trouvée et elle ne coûte rien. Elle donne en plus bonne conscience : l'origine du mal est identifiée.

Pourtant, les premiers concernés, les enfants de l'immigration, ne demandent pas un tel remède à leurs maux sociaux. Ils ne militent pas pour être reconnus comme tels. Ils savent que le prétendu remède serait pire que le mal. Déjà stigmatisés, bien que français, ils seraient définitivement étiquetés car on ne peut pas sortir de sa catégorie ethnique, sauf à quitter la France ou à décéder. Dans les pays qui ont mis en œuvre des statistiques ethniques, les appartenances ont été intériorisées, essentialisées, sans qu'elles aient fait preuve d'utilité. Les Africains du Sud, qui les avaient supprimées à la fin de l'apartheid, les ont rétablies dix ans plus tard car tous continuaient à se classer ethniquement. Quant aux Américains, le désolant spectacle d'une campagne présidentielle qui oppose un défenseur déclaré des petits Blancs, les *whites only non hispanic* (ceux qui n'ont pas déclaré d'autre origine que « blanc »), à une candidate qui s'appuie sur les minorités montre à quel niveau le recours aux notions de race et d'ethnicité (c'est l'expression américaine consacrée) peut faire descendre la démocratie. ■

Le Monde - 23/10/2016

Hervé Le Bras, *directeur d'études à l'EHESS. Dernier ouvrage paru : « Le Sol et le Sang : théâtrique de l'invasion », éd. de l'Aube, 2016*

Blog de Médiapart 21/10/2016 par HARQUEL.C

Peut-on supprimer des postes de fonctionnaires

Mais peut-on supprimer des postes de fonctionnaires aussi facilement ? Non ! Car malgré ce que l'on entend généralement les fonctionnaires travaillent.

Les policiers sont dans la rue. Ils n'en peuvent plus. Motif : manque d'effectifs et de considération. Ils veulent bien donner des coups mais ils ne veulent pas en recevoir.

La droite crie au scandale et s'en prend au ministre de l'intérieur B. Cazeneuve. Elle a pourtant supprimé et voté en chœur du temps de Sarkozy 12000 postes de policiers et de gendarmes que Hollande n'a d'ailleurs pas remplacés.

Maintenant que c'est le foutoir chez les flics la droite parait-il regrette ces suppressions. En est--il de même pour les 150 000 postes que Sarkozy a rayés de la fonction publique d'Etat ?

Pas du tout, à droite c'est haro sur la fonction publique. C'est à celui des candidats de la primaire qui annoncera le plus de suppressions. La palme revient à Bruno Le Maire qui en brandit 500 000 !

Mais peut-on supprimer des postes de fonctionnaires aussi facilement ? Non !Car malgré ce que l'on entend généralement les fonctionnaires travaillent.

Supprimer des postes c'est supprimer, dégrader, ou transférer des services rendus à la population. On voit aujourd'hui dans la police mais aussi dans l'éducation nationale et à l'hôpital les désastres que provoquent ces suppressions en termes de souffrances au travail mais aussi de dégradation des services, de réduction de prestations.

Pour diminuer ses effectifs dans la fonction publique d'Etat, N. Sarkozy n'a rien trouvé de mieux que de transférer leurs compétences aux collectivités territoriales qui ont dû pourvoir 130 000 postes, payés par l'augmentation des impôts locaux.

D'autres services autrefois de la compétence de l'Etat ont été livrés au privé sous le prétexte de dégraisser l'emploi public. En fait, on a engraissé les sociétés privées. C'est le cas des autoroutes, des pompes funèbres, du ramassage, du traitement des déchets….pour la fonction publique territoriale par exemple.

Les suppressions d'emploi public ont-ils permis de redresser les comptes de l'Etat ? Sarkozy champion de dégraissage de fonctionnaires a laissé une ardoise de 600 milliards de dette supplémentaire.

Contrairement à ce que l'on nous rabâche, les fonctionnaires ne sont pas à la charge de l'Etat, des collectivités ou de la Sécu.

Leur travail produit des richesses comme les autres travailleurs effectuant les mêmes tâches dans le privé mais la société a décidé de socialiser leur travail. Leur salaire est payé par l'impôt ou par les cotisations sociales au lieu de l'être par un particulier.

Si la droite est si friande de supprimer des fonctionnaires ce n'est pas par soucis d'efficacité ou de diminution de la dépense publique comme on l'entend aussi à gauche, c'est parce qu'elle veut livrer leurs fonctions aux appétits des intérêts particuliers, privant ainsi les plus pauvres notamment des services qui leur étaient rendus.

L'exemple de la santé est éclairant : les Etats-Unis ont un système privé qui leur coûte 17,1 point de PIB, en France c'est 11,5 pour être parait-il le meilleur système de santé au monde.

Quant au dogme de l'entreprise qui serait la seule à créer des emplois et de la valeur il sert à justifier le transfert des richesses vers le privé.

Le PS a lâché 44 milliards par an, la droite en propose le double. Le chômage n' a pas baissé et ceux qui travaillent ne se portent pas mieux pour autant à la différence des actionnaires.

Imagine-t-on ce que la sécurité sociale, les congés payés, la prolongation de la scolarité, les HLM, le service public….ont permis comme créations d'emplois et de nouvelles richesses et ce qu'il adviendrait s'il prenait l'idée aux travailleurs de prendre l'entière maîtrise de leur travail et des richesses qu'ils produisent et d'en faire bénéficier chacun à la mesure de ses besoins ?

Si on essayait !

syndicats-ue-canada-belgique-commerce-social-france,LEAD
CETA: la CGT et FO saluent le "courage" de la Wallonie

ATTENTION - ajoute réaction de la CGT ///

Paris, 24 oct 2016 (AFP) - La CGT et Force ouvrière ont salué lundi le "courage" de la région belge de Wallonie qui a bloqué la signature de l'accord de libre-échange entre l'UE et le Canada (CETA), et estimé que le texte ne devait pas être ratifié en l'état.

La CGT "se félicite du courage politique affiché par cette petite région au coeur de l'Europe. Non seulement elle résiste à une pression considérable de la Commission européenne et des autres gouvernements européens mais, aussi, elle fait preuve de détermination pour de bonnes raisons", écrit la centrale de Philippe Martinez dans un communiqué.

Du fait de l'opposition de la Wallonie au CETA, la Belgique a affirmé lundi qu'elle n'était "pas en état" d'approuver le CETA, bloquant de facto la signature du traité transatlantique qui concerne plus de 500 millions d'Européens.

Le texte actuel "n'est pas acceptable" car il "comporte toujours les mêmes lignes rouges", selon la CGT pour laquelle "les intérêts des travailleurs doivent être garantis plutôt que ceux des investisseurs étrangers" et "le droit du travail ne doit pas être soumis à une logique de concurrence à travers la coopération règlementaire".

"Plutôt que de mettre les Wallons sous pression, les institutions européennes seraient mieux inspirées de revoir leur copie et de rouvrir les négociations", ajoute-t-il.

FO a également salué dans un communiqué le "courage" du parlement wallon, jugeant que le CETA ne devait "pas être ratifié".

La centrale de Jean-Claude Mailly liste les "multiples dangers" contenus, selon elle, dans le texte: "déni de démocratie, harmonisation des normes vers le moins-disant, absence de transparence des négociations, refus d'études d'impact sérieuses sur les conséquences en matière d'emploi et de social".

Pour FO, le CETA, "servirait de référence aux futurs accords, acceptant ainsi de voir primer les libertés économiques sur les libertés fondamentales, le social et l'environnemental".

Il appelle à "l'arrêt des négociations en cours sur le TTIP (ou Tafta) et sur le TISA (ou ACS, accord sur le commerce des services, NDLR)".

juc/jg/bir

2016/10/24 19:12:46 GMT+02:00
#118815 DVBP 1647 JRH96 (4) AFP (326 words)

Un budget aux allures de fin de règne

Dans un climat de déliquescence de la majorité, le gouvernement a été mis en minorité à plusieurs reprises

Le Monde - mardi 25 octobre 2016

Il flotte une drôle d'ambiance autour de la discussion de ce dernier projet de loi de finances, dont la première partie (les recettes) doit être votée mardi 25 octobre à l'Assemblée nationale. La droite s'est efforcée de démontrer que le gouvernement allait laisser à son successeur *«quantité de factures impayées dans son armoire»*, comme l'a dénoncé le président (LR) de la commission des finances, Gilles Carrez. *«La marque de fabrique de ce projet de budget pour 2017 : on gonfle les recettes à encaisser en 2017 et on reporte au maximum les dépenses sur 2018 et au-delà»*, a-t-il expliqué.

L'attaque était attendue. Ce qui l'était moins, c'est cet étrange climat de déliquescence, ou à tout le moins de désaffection, de la majorité gouvernementale qui a imprégné cette première semaine de débat. Et qui a permis à une alliance de l'aile gauche du groupe socialiste, au sens large, de députés écologistes et communistes, à laquelle se sont même parfois mêlées quelques voix de droite, de mettre en minorité sur plusieurs votes le gouvernement et son dernier carré de fidèles, quitte à aggraver le solde budgétaire.

Etrange passivité

«C'était une semaine très surprenante, admet Karine Berger (PS, Hautes-Alpes), qui a défendu plusieurs amendements adoptés malgré l'avis défavorable du gouvernement. *On savait qu'il y aurait des choses qui passeraient, on ne pensait pas que tout ou presque passerait, même si l'affectation du solde budgétaire ne sera pas supérieure à 1 milliard d'euros.»*

«Nous avons fait voter des mesures de gauche et ça ne s'est pas passé comme prévu», renchérit la rapporteure générale du budget, Valérie Rabault, qui à plusieurs reprises a résisté aux pressions du gouvernement. Ainsi, sur l'amendement défaisant partiellement la fiscalité très avantageuse dont bénéficient les attributions gratuites d'actions depuis la loi Macron, le gouvernement a essayé de la dissuader de le défendre. Elle a refusé.

Perte d'autorité du gouvernement, faible mobilisation des députés socialistes dits légitimistes, sentiment répandu dans une partie du groupe d'être allé trop loin dans une orientation sociale-libérale, lassitude de devoir répondre aux accusations de «trahison»... tous les ingrédients se mêlent pour expliquer que les digues aient cédé. S'y ajoute l'effet ravageur des propos tenus par M. Hollande dans le livre des journalistes du *Monde* Gérard Davet et Fabrice Lhomme, *«Un président ne devrait pas dire ça...»* (Stock). *«Ce qu'on sentait déjà implicitement dans le groupe depuis un certain temps s'est accentué avec la sortie du bouquin*, relève Pierre-Alain Muet (PS, Rhône). *Ce qui s'est passé sur les actions gratuites montre bien que la majorité du groupe ne souhaitait pas, au fond, la loi Macron.»*

> **«La nouveauté, c'est que les opposants se mobilisent et [pas] les loyalistes»**
>
> MICHEL SAPIN
> ministre de l'économie

Il n'est pas inhabituel que le gouvernement puisse se retrouver en posture délicate, faute de soutiens. Dans ces cas-là, on voit généralement les émissaires du gouvernement et du groupe majoritaire s'exciter pour rameuter des troupes. Cette fois, rien de tel, aucune fébrilité, une étrange passivité. Et le président du groupe socialiste lui-même, Bruno Le Roux, s'il a fait acte de présence, notamment dans la soirée de mercredi, n'est jamais intervenu.

«Un effet bouquin»

«Les difficultés essentielles étaient identifiées, on n'y a pas coupé, analyse M. Le Roux. *Les frondeurs étaient en séance, mais moins vindicatifs qu'ils n'ont pu l'être à d'autres moments. Le problème, c'est que la majorité est difficile à faire venir. Je vois bien qu'il y a un effet bouquin. La forme la plus sympathique de mécontentement, c'est "débrouillez-vous". Pour la première fois, ils n'arrivent pas à trouver des réponses à leurs questionnements. Et on n'y arrive pas plus.»*

Ce scénario du désabusement, le ministre de l'économie et des finances, Michel Sapin, le réfute. *«Vous avez écrit l'histoire que beaucoup avaient envie d'écrire*, assure-t-il au *Monde*. *Le livre* [de Gérard Davet et Fabrice Lhomme] *a été déflagratoire, le gouvernement n'a plus aucune autorité, il ne contrôle plus rien... Tout ceci est faux. Tous les ans, nous avons un débat sur la taxe sur les transactions financières. Tous les ans, les mêmes se mobilisent sous la pression des ONG. Cette fois-ci, ça passe, on verra ce qu'on en fait mais cela n'a pas grande importance puisque ça ne pourra pas être mis en place au 1er janvier 2017. Quant à la rapporteure générale, chaque année, elle arrive avec ses propositions. Des fois, on arrive à un compromis, d'autres non. Tout ça n'est pas en soi des phénomènes nouveaux.»*

«La vérité, c'est que depuis 2013 il y a quarante députés frondeurs qui sont capables de se mobiliser, cela n'a pas changé. Ce qui est nouveau, c'est que les opposants se mobilisent facilement et que les loyalistes qui auraient dû être là mercredi ne l'étaient pas. C'est là que l'ambiance post-livre a pesé», insiste M. Sapin, avant de lâcher : *«C'est vrai que l'ambiance globale au groupe n'était pas bonne.»* Ce que Dominique Lefebvre, le très vallsiste porte-parole du groupe socialiste à la commission des finances, résume d'une formule : *«Un climat de fin de législature.»*

De ce dernier projet de loi de finances, le gouvernement souhaitait que l'on retienne prioritairement la mise en œuvre de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés, dernier legs d'une réorientation de sa politique économique pro-entreprise. Ce qui en ressort en définitive, c'est l'égarement d'une majorité qui ne sait plus à qui ni à quoi se raccrocher. ●

PATRICK ROGER

Le déficit pourrait s'aggraver de 600 à 700 millions d'euros

L'ENSEMBLE DES MESURES votées par les députés pendant la première semaine de débat sur le budget devrait creuser le déficit de 600 à 700 millions d'euros par rapport à ce qu'avait prévu le gouvernement dans son projet de loi de finances initial pour 2017. Voici les principales modifications adoptées lors de l'examen de la première partie (recettes) qui doit être votée mardi 25 octobre à l'Assemblée nationale.

Impôt sur les sociétés La trajectoire de réduction de l'impôt sur les sociétés (IS), qui doit être ramené en quatre étapes à 28 % pour toutes les entreprises en 2020, est revue à partir de 2019. Il sera abaissé à 15 % dès le 1er janvier 2019 pour les entreprises réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros, sans remettre en cause la trajectoire de réduction de l'IS prévue pour les autres.

Actions gratuites L'amendement de la rapporteure générale du budget, Valérie Rabault, et adopté contre l'avis du gouvernement revient sur la fiscalité avantageuse dont bénéficiait la distribution d'actions gratuites depuis la « loi Macron » de 2015. Il prévoit de fiscaliser le gain d'acquisition de l'action gratuite dans la catégorie des salaires et non plus des plus-values mobilières – le régime est maintenu dans les PME n'ayant jamais distribué de dividendes. Il fait repasser le taux de la contribution patronale de 20 % à 30 %, sans revenir sur la suppression de la contribution salariale de 10 % de la loi Macron. L'exonération de la contribution patronale pour les sociétés n'ayant jamais versé de dividendes est maintenue.

Taxe sur les transactions financières La taxe sur les transactions financières (TTF) est étendue aux transactions intrajournalières. Par ailleurs, 75 % du produit de la taxe contre 50 % actuellement seront affectés au financement de l'aide publique au développement. Le taux de la TTF existante est porté de 0,2 % à 0,3 %.

Primes des sportifs Un amendement a été adopté visant à exonérer d'impôt sur le revenu les primes des sportifs français médaillés aux Jeux olympiques et paralympiques de Rio 2016.

Opération «Sentinelle» Les indemnités versées aux militaires engagés dans l'opération « Sentinelle » seront exonérées d'impôts. Par ailleurs, il est donné une base légale à l'exonération des indemnités journalières d'absence temporaire (IJAT) versées aux CRS et aux gendarmes mobiles, dont la suppression réclamée par la Cour des comptes avait suscité un grand émoi dans les rangs de la police et de la gendarmerie.

TVA essence Le régime fiscal de déductibilité de la TVA accordé aux entreprises sur les véhicules à essence est aligné en cinq ans sur celui des véhicules diesel et roulant à l'E85, soit 10 % déductibles en 2017, 20 % en 2018, 40 % en 2019, 60 % en 2020 et 80 % à partir de 2021.

Aide publique au développement Le budget de l'aide publique au développement (APD) est augmenté de 270 millions d'euros, ce qui le porte à 3,647 milliards d'euros, soit 160 millions d'euros de plus qu'en 2012. Un geste très symbolique pour montrer qu'en matière d'aide au développement, François Hollande a fait mieux que Nicolas Sarkozy.

Redevance TV L'augmentation *«exceptionnelle»* d'un euro de la redevance prévue dans le projet de loi de finances a été annulée par les députés. Il en résulte une diminution de 33 millions d'euros des moyens alloués à l'audiovisuel public prévus dans le PLF. En parallèle, le gouvernement a décidé de relever de 25,5 millions d'euros le plafond de la taxe sur les opérateurs de communications électroniques affectée à France Télévisions.

Finances locales Le gouvernement a fait adopter un amendement qui majore de 70 millions d'euros la dotation globale de fonctionnement en faveur des communautés d'agglomération. ●

P. RR

Budget de la Sécurité sociale : ce que veulent les députés

● L'examen du projet de loi débute ce mardi en séance plénière à l'Assemblée.
● CSG des retraités, liberté d'installation des médecins, tabac et alcool... : sur nombre de sujets, la majorité pourrait de nouveau faire preuve d'indiscipline.

SOCIAL

Solveig Godeluck
@Solwii

L'arrivée mardi dans l'hémicycle à l'Assemblée du dernier projet de loi de financement de la Sécurité sociale du quinquennat ne se présente pas sous les meilleurs augures pour le gouvernement. La semaine dernière, les députés lui ont tordu le bras sur le projet de loi de finances et ils devraient tenter d'en faire de même dans les prochains jours. Sur plusieurs questions, les rapporteurs du texte auront du mal à faire prévaloir le point de vue de l'exécutif.

La ministre de la Santé, Marisol Touraine, a toujours promis qu'il n'y aurait pas de limitation à la liberté d'installation des médecins. *Photo Patrick Allard/RÉA*

● CSG DES RETRAITÉS

Pour réparer les dégâts causés par les mesures du début du quinquennat, qui ont appauvri de nombreux retraités modestes, les députés ont choisi d'exonérer de CSG 480.000 d'entre eux. En commission des Affaires sociales à l'Assemblée, ils ont voté un amendement déposé par Valérie Rabault, rapporteure PS du projet de loi de finances. Mais cette dernière n'est qu'à moitié satisfaite et elle a promis de soumettre à nouveau au vote une variante de ce dispositif, bénéficiant au total à 910.000 retraités modestes : à côté des retraités exonérés, 430.000 d'entre eux bénéficieraient d'une CSG à taux réduit. Cette mesure coûterait 470 millions d'euros, contre 260 millions d'euros dans la version allégée, qui a les faveurs du gouvernement. Le rapporteur du budget de la Sécurité sociale, le député PS Gérard Bapt, qui a été tenu à l'écart de la réflexion de Valérie Rabault, devrait se ranger à l'avis du gouvernement.

● LIBERTÉ D'INSTALLATION DES MÉDECINS

En commission, la députée PS et rapporteure de l'assurance-vieillesse Annie Le Houerou est parvenue à faire adopter une disposition qui limite la liberté d'installation des médecins. Un médecin libéral ne pourra s'installer dans une zone où ses confrères sont déjà nombreux qu'à condition que l'un de ces derniers cesse d'exercer. « *Chez moi, dans les Côtes-d'Armor, on manque de généralistes, parce que leur répartition sur le territoire est problématique. Je ne touche pas à leur liberté d'installation, je défends le droit de chacun à avoir accès à un médecin* », plaide la députée. Selon elle, la « carotte » des aides à l'installation (maisons de santé pluridisciplinaires, bourses d'études, statut de praticien territorial de médecine générale ou ambulatoire, exonération de cotisations sociales) et le développement des stages en cabinet libéral pour les étudiants ne suffisent pas : il faut aussi manier le « bâton » du conventionnement sélectif. Mais la ministre de la Santé, Marisol Touraine, a toujours promis qu'il n'y aurait pas de limitation à la liberté d'installation.

● CHÔMEURS ENTREPRENEURS

Conditionner les prestations sociales au niveau de revenu, pour des raisons de justice sociale. C'est une politique qui se conçoit pour les allocations familiales, mais qui passe moins bien lorsqu'elle touche les chômeurs. Le gouvernement a prévu d'économiser 30 millions d'euros en réservant l'Accre aux revenus inférieurs à 38.616 euros par an et en la rendant dégressive à partir de 19.308 euros. Ce dispositif permet d'exonérer de cotisations sociales les demandeurs d'emploi qui créent leur entreprise. En commission, la copie du gouvernement a été recalée. Le rapporteur Gérard Bapt va défendre un compromis : la dégressivité ne commencerait qu'à partir de 28.962 euros. Mais la gauche risque de se déchirer sur ce sujet.

● TABAC ET ALCOOL

L'augmentation des taxes sur les produits addictifs, votée en commission, ne passera pas facilement la rampe de l'hémicycle, où les lobbies sont puissants. Le gouvernement souhaite accroître de 15 % la pression fiscale sur le tabac à rouler. Le prix du paquet de 30 grammes augmenterait de 1,10 euro, à 8,60 euros. Cette taxe doit rapporter 120 millions d'euros, presque autant que la nouvelle taxe de 5,6 % sur le chiffre d'affaires des distributeurs de tabac estimée à 130 millions d'euros. Pour éviter que cette « taxe Logista » (du nom de l'entreprise qui détient 98 % du marché) ne pénalise les distributeurs indépendants, Gérard Bapt a prévu un abattement d'assiette de 5 millions d'euros. Michèle Delaunay, rapporteure de l'assurance-maladie, devra aussi défendre les mesures qu'elle a fait adopter en commission : alignement de la fiscalité du tabac en Corse sur celle du continent et hausse des droits perçus sur les alcools titrant plus de 18 %, ce qui rapporterait 5,2 millions d'euros.

● PLATES-FORMES COLLABORATIVES

L'exécutif veut fixer des seuils de professionnalisation pour les travailleurs indépendants et les contraindre à s'enregistrer au régime social des indépendants (RSI) à partir d'un certain niveau de revenus : 23.000 euros par an pour louer son appartement, 3.860 pour sa voiture ou sa tondeuse... Le député PS Pascal Terrasse, dont le rapport sur les plates-formes avait été salué par le gouvernement, considère que l'heure n'est pas venue de légiférer. Gérard Bapt va chercher à rallier la majorité en doublant le seuil le plus bas. ■

La moitié des Français sceptique sur les vaccins

La défiance envers la vaccination ne cesse de s'accentuer, montre un sondage Ipsos pour le LEEM.

Claire Bauchart
@clairebauchart

Au pays de Pasteur, la réputation des vaccins vacille. Ces derniers présenteraient plus de bénéfices que de risques pour un Français sur deux seulement (52 %). C'est ce qui ressort de la sixième vague de l'Observatoire sociétal du médicament, réalisée, en juin 2015 auprès de 1.000 personnes, par l'institut Ipsos pour la fédération des entreprises du secteur, le LEEM. Et ce score tombe encore plus bas chez les 25-34 ans qui sont 43 % à considérer la vaccination plus bénéfique que risquée.

« *La situation est préoccupante* », déplore le directeur général de l'organisation, Philippe Lamoureux. « *La vaccination est aujourd'hui capable de prévenir 28 maladies infectieuses.* » Si elle n'enregistre pas de chute vertigineuse, la cote de confiance des vaccins semble s'éroder inexorablement. A 69 %, son niveau le plus bas depuis le lancement de l'Observatoire en 2012, elle perd 2 points par rapport à l'année dernière. Quatre sondés sur dix ignorent par ailleurs si leurs vaccins sont à jour.

La confiance envers les médecins s'érode

Parallèlement, les professionnels de santé ont beau rester des références en matière d'information médicale, leur réputation pâtit également en comparaison à 2015. Ainsi, les médecins traitants sont considérés fiables dans 93 % des cas, un taux en baisse de 2 points par rapport à 2015. Les spécialistes culminent, eux, à 92 %, enregistrant une baisse de 4 points en un an. « *Si l'érosion de la confiance à l'égard des professionnels de santé s'amplifiait, qui serait demain à même de combattre ce mouvement de défiance à l'égard de la vaccination ?* » s'interroge Brice Teinturier, directeur général d'Ipsos France, relevant par ailleurs que, « *malgré un contexte marqué par des polémiques, les Français réaffirment leur confiance dans les médicaments* ».

84 %

La cote de confiance des Français dans les médicaments, selon un sondage Ipsos pour le LEEM.

De fait, contrairement aux vaccins, les médicaments profitent d'un niveau de confiance élevé, à 84 %, en baisse uniquement de 1 point par rapport à 2015.

A noter également la popularité grandissante de l'homéopathie auprès des Français, avec une cote de confiance à 73 %, en augmentation de 2 points. Autres grands gagnants de l'étude : les lanceurs d'alerte. Le crédit qui leur est accordé concernant l'information sur les médicaments grimpe à 69 %, en hausse de... 24 points depuis 2015. ■

Les Echos - 25/10/2016

2003-2014 : RETOUR SUR L'ECHEC DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE DE LA FRANCE

FABIEN PILIU

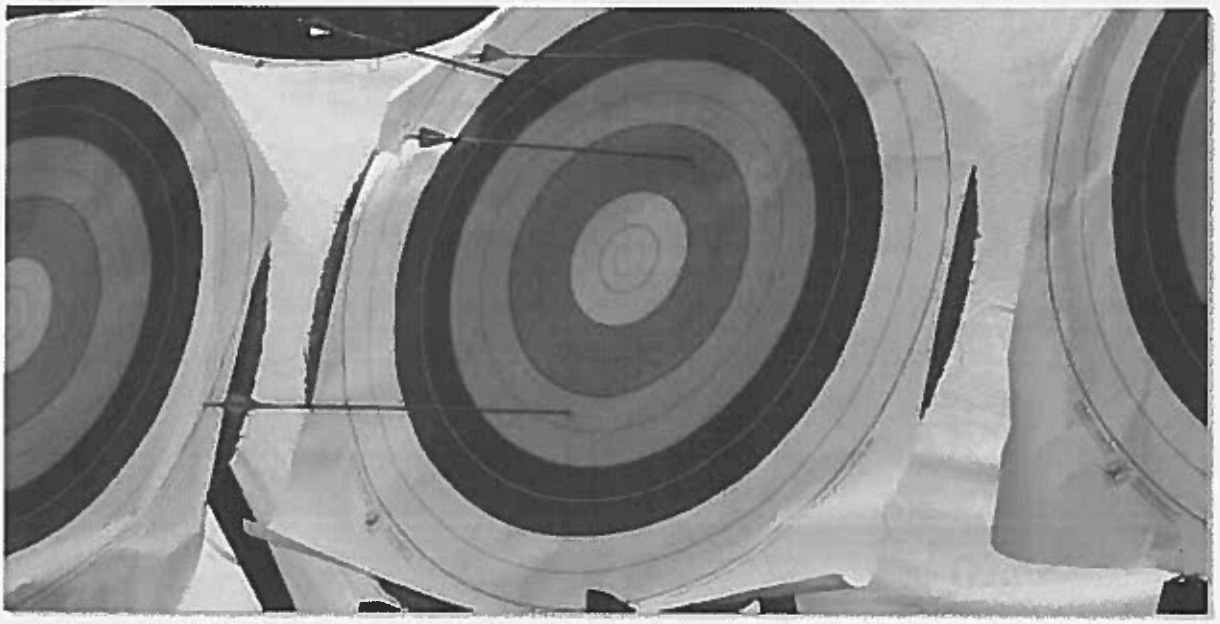

Entre 2003 et 2014, le nombre de PME et d'ETI a stagné, cela en dépit des très nombreuses mesures gouvernementales censées favoriser la croissance des entreprises tricolores, selon l'Observatoire de BPCE.

Cet article a été publié le 3 juin 2016.

C'est un loupé. Magnifique. De ceux qui devraient rester dans les annales de l'histoire. Depuis que la France a cédé la place de locomotive de la zone euro à l'Allemagne, les gouvernements qui se sont succédés ont martelé le même message, découlant du même diagnostic : la perte de vitesse de l'économie française, et notamment de son industrie, trouve son origine dans la faible densité de son tissu d'entreprises et en particulier d'entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il faut dire que la comparaison avec notre partenaire et concurrent allemand est instructive. La France compte moins de 5.000 ETI, quand l'Allemagne en affiche plus de 12.000, lesquelles composent son fameux Mittelstand.

CRÉER UN MITTELSTAND FRANÇAIS

Selon les gouvernements, les économistes de tous bords, c'est cet écart qui expliquerait en grande partie les différences de performance entre le France et l'Allemagne dans le domaine économique, symbolisées par les niveaux diamétralement opposés de leurs balances commerciales. Combien de rapports ont-ils été publiés sur ce sujet depuis le début des années 2000 ?

Leurs conclusions étaient-elles fausses ? Absolument pas. En revanche, l'exécutif et l'ensemble de l'environnement règlementaire et financier des PME et des ETI n'ont pas su créer les conditions d'une croissance des entreprises.

Telle est la principale conclusion du volumineux rapport de l'Observatoire du groupe BPCE qui revient avec précision sur la démographie du tissu économique français entre 2003 et 2014.

Au cours de cette période, le nombre de PME n'a progressé que de 3,6%. Dans ces PME, l'emploi a reculé de 1%...

SEULEMENT 200 NOUVELLES ENTREPRISES DE TAILLE INTERMÉDIAIRE

De son côté, le nombre d'ETI a fait un bond de 5,7% pour passer de 4.712 à 4.982... Seule bonne nouvelle, les embauches dans ce type d'entreprises augmenté de 4,5%. " *Certes, 200 ETI environ ont vu le jour, mais la taille moyenne des PME a baissé* ", explique Alain Tourdjman, le directeur des études économiques du groupe BPCE

Et pourtant, depuis 2003, les PME sont au centre des préoccupations du gouvernement. La création du statut des Gazelles, les réformes d'Ubifrance, les allègements de charges pour les plus bas salaires qu'embauchent surtout les TPE et les PME, le développement accéléré d'Oseo, la consécration du statut d'entreprise de taille intermédialre par la loi de modernisation économique en 2008, le lancement de Bpifrance entre autres mesures de poids en direction des TPE, PME et des ETI ont donc eu peu d'effet sur le tissu économique.

LA FRANCE EN BAS DE CLASSEMENT

Concrètement, la densité économique , c'est-à-dlre le nombre d'entreprises de 250 à 4.999 salariés pour 10.000 habltants est l'une des plus faibles de l'Union européenne, la France se classant 23ème sur 25 selon ce critère. Autre enseignement majeur de cette enquête, il faut en moyenne 21 ans à une PME tricolore pour devenir une ETI...

La crise de 2008-2009 est-elle en partie responsable de cette situation ? Les données recueillies par l'Observatoire ne témoignent pas d'une rupture flagrante au cours de cette période. En revanche, cette crise a vraisemblablement accentué les inquiétudes des chefs d'entreprises, en particulier dans le domaine financier, ces derniers ayant accordé leurs priorités à la consolidation financière, via l'accumulation de fonds propres, la stabilisation de la dette en pourcentage de la valeur ajoutée. Bref, rivés sur les comptes, les dirigeants ont considéré qu'une politique d'investissement, notamment pour se développer à l'international - la France compte 125.000 exportateurs, la moitié étant occasionnels, contre 350.000 en Allemagne - était risquée, trop risquée pour être tentée.

LA COURSE À LA TAILLE N'EST PAS UN ENJEU

Doit-on en déduire qu'entre 2003 et 2014 le développement des entreprises tricolores ait été nul ? Si l'on prend le critère de la taille, c'est une évidence. Mais comme le précise l'Observatoire du groupe BPCE, leur développement fut différent, car contraint. A la course à la taille critique, ils ont préféré développer une stratégie plus qualitative en valorisant leurs marques et plus globalement leurs actifs immatériels ou en améliorant les conditions de travail de leurs salariés. Le soutien massif aux startups est-il de nature à favoriser le développement des entreprises ? Selon Alain Tourdjman, le risque est élevé que le gouvernement fasse fausse route, ses prodigalités, notamment dans le domaine fiscal, créant des effets d'aubaine à court terme.

sylviculture-agriculture-syndicats
Le syndicat majoritaire de l'ONF craint une "industrialisation de la forêt"

Paris, 24 oct 2016 (AFP) - Le syndicat majoritaire auprès des fonctionnaires de l'ONF (Office national des forêts), Snupfen Solidaires, a dénoncé les orientations de politique forestière du gouvernement qui visent selon lui à l'"industrialisation de la forêt".

Le ministre de l'Agriculture et de la Forêt, Stéphane Le Foll a ouvert récemment à la consultation du public le programme national de la forêt et du bois (PNFB) qui fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée, en métropole et en outre-mer, pour une période de dix ans.

Pour éviter une "augmentation abusive de la récolte sans lien avec les capacités réelles des forêts", "l'adaptation des forêts aux exigences de l'industrie" et des "menaces généralisées sur la biodiversité", Snupfen Solidaires "encourage chaque citoyen à participer à la consultation publique en cours, avant le 7 novembre 2016".

Le PNFB est censé "préparer la forêt française au changement climatique tout en stimulant la production", en développant par exemple "des synergies entre forêt et industrie", indique le ministère de l'Agriculture et de la forêt sur son site internet.

Mais pour Snupfen Solidaires, ce programme "vise à la seule industrialisation de la forêt aux prétextes de croissance verte et de changement climatique".

"Les fonctions sociales et environnementales des écosystèmes forestiers sont sacrifiées sur l'autel du marché. Comble de cynisme, une campagne de désinformation de grande ampleur est d'ores et déjà programmée", assure le syndicat.

etr/ef/cb

2016/10/24 20:54:56 GMT+02:00
#119069 DVBP 1900 JRM44 (4) AFP (226 words)

Acteurs Publics du 25/10/2016

Les fonctionnaires sont moins nombreux à partir en retraite

L'année dernière, le nombre de départs à la retraite dans la fonction publique a baissé de plus de 3%, affirme un rapport de Bercy annexé au projet de loi de finances pour 2017. 116 000 fonctionnaires ont ainsi perçu leur première pension de droit direct en 2015 contre plus de 120 000 en 2014.

L'effet était attendu. Les deux réformes des régimes de retraite de la fonction publique (en 2003 puis en 2010) ont contribué à réduire le nombre de départs en retraite. Tel est le constat formulé par le ministère de l'Économie et des Finances, dans un rapport annexé au projet de loi de finances pour 2017.
A en croire le document de Bercy, la quantité de départs à la retraite des agents de « droit direct » aurait ainsi chuté de 3,4% entre 2014 et 2015, passant de 120 605 agents en 2014 à 116 453 pour l'année dernière. Le nombre des retraités des trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière) s'établit de son côté à 3,7 millions.
Ce droit direct concerne les pensions de retraite acquises en contrepartie de l'activité professionnelle et des cotisations versées par l'agent. Le « droit dérivé » ou pension de réversion concerne quant à lui les pensions transférées au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire.

Recul de l'âge de départ
Ce n'est pas la première fois que la fonction publique connaît un nombre *"faible"* de départ en retraite de ses agents selon Bercy. *"Alors qu'en 1990 et 2000, les départs suivaient une progression régulière, à partir de 2001-2002 les effectifs ont fortement augmenté et présentent une volatilité importante d'une année sur l'autre"* souligne le rapport. Le nombre de nouvelles pensions de droit direct a, en effet, connu une forte baisse en 2009 (-19%) puis un rebond en 2010 et 2011 (+17%) avant de s'effondrer en 2012 (-31%).
Outre les effets de la crise économique, le recul des départs à la retraite résulte en grande partie par les réformes des retraites de 2003 et 2010. Cette dernière a notamment fait reculer progressivement l'âge minimum de départ à la retraite de 60 à 62 ans et mis un terme aux départs anticipés pour les parents de trois enfants.

Selon le rapport de Bercy, l'âge moyen de liquidation (c'est-à-dire le moment où le fonctionnaire décide de transformer ses droits à la retraite en pension) aurait ainsi augmenté d'environ de 4 mois en 2015 (3 mois de plus pour les fonctionnaires civils de l'Etat, 7 mois pour les militaires, 2 mois pour ceux de la territoriale et 4 pour l'hospitalière).

Pouvoir d'achat limité

La pension moyenne des nouveaux fonctionnaires à la retraite augmente également. En 2015, pour les fonctionnaires hospitaliers, par exemple, cette pension était de 1 498 euros contre 1270 euros en 2005. Les fonctionnaires civils de l'Etat touchaient, quant à eux, une pension de 2 216 euros en 2015 contre 1 860 en 2005.

L'embellie est néanmoins limitée si l'analyse prend en compte le réel pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités. Calculée en euros courants de 2015, la pension d'un retraité de la territoriale était en effet supérieure en 2000 (1313 euros en 2000 contre 1265 en 2015).

Reste à savoir si cette baisse du nombre de départs à la retraite des fonctionnaires et le recul de l'âge de liquidation des droits contribuera à réduire les dépenses de pension des fonctionnaires. En 2015, les dépenses des six régimes de retraite de la fonction publique (régime des fonctionnaires civils et des militaires de l'Etat, régime des agents des fonctions publique territoriale et hospitalière, régime des ouvriers de l'Etat, régime général pour les contractuels avoisinaient les 74 milliards d'euros.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 25/10/2016

Action sociale : les syndicats veulent redéployer les crédits non consommés

Craignant une sous-consommation du budget, les syndicats ont boycotté unanimement pour la première fois le comité interministériel d'action sociale, jeudi 20 octobre. Les organisations syndicales souhaitent redéployer ces crédits sur des *"lignes prioritaires"*, comme le nombre de places offertes en crèche.

Deux, voire 3 ou 4 millions d'euros. C'est le montant des crédits non consommés du budget de l'action sociale interministérielle, selon les organisations syndicales. Un objet de litige avec l'administration.
Initialement prévue jeudi 20 octobre, la réunion du comité interministériel d'action sociale (CIAS) a, en effet, été unanimement boycottée par les syndicats représentés au sein de l'instance (CGT, FO, FSU, Solidaires, CGC, Unsa, CFDT).
Créé par un décret 2006, cette structure de concertation et de pilotage est chargée de proposer les orientations de l'action sociale en faveur des agents de la fonction publique d'Etat tout en les faisant bénéficier de diverses prestations (aide aux familles, logement, restauration…)

.

Sous-consommation

Au cœur du conflit : la sous-consommation des crédits de l'action sociale. *"Structurelle"* selon, le président CGT du CIAS, Ivan Baquer, celle-ci ne devrait pas seulement atteindre deux millions d'euros comme toutes les années *"mais bien plus, trois voire quatre millions"* précise le syndicaliste.
Cette démarche est *"assumée par l'Administration"* affirme l'intersyndicale dans un communiqué commun, et ce, "*alors que les besoins des agents sont loin d'être couverts et que nombre d'entre eux éprouvent de grandes difficultés dans leur quotidien".*

Crèches et garde d'enfants

Le président CGT du CIAS recommande de rediriger le redéploiement des crédits vers des domaines jugés *"prioritaires"*, à savoir le nombre de places en crèches ou encore la garde des enfants des fonctionnaires au travers des chèques emploi service universel (CESU).
Au cours d'un entretien avec le directeur général de l'administration et de la fonction publique (DGAFP), Thierry Le Goff, les organisations ont donc proposé d'attribuer les crédits non consommés à la réservation de nouvelles places en crèches. "*4 000 berceaux sont au minimum nécessaires pour les agents de la fonction publique d'Etat or il n'y a que 2813,5 places réservées sur le territoire national* constate Ivan Banquer. *La plus récente enquête*

montre que 201 nouveaux berceaux sont souhaités par nos SRIAS (les sections régionales interministérielles d'action sociale, ndlr)". A elles-seules, les 201 nouvelles places représenteraient un marché de 1 979 061 euros.
Les syndicats proposent également d'abonder la limite du chèque emploi service universel (CESU), que l'Etat attribue aux agents pour les aider à rémunérer les frais de garde de leurs enfants de moins de six ans. Actuellement, le montant de cette aide s'élève, en fonction des ressources et de la situation familiale, entre 265 et 840 euros par année pleine et par enfant à charge. Grâce aux crédits non déployés, *"nous pouvons abonder la limite du CESU uniquement pour ceux qui l'ont reçu pour la première fois cette année"* assure Ivan Baquer.
Reste à savoir si ces propositions convaincront l'administration. Compte tenu du boycott de l'intersyndicale, la prochaine réunion du comité interministériel d'action sociale est prévue jeudi 3 novembre.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 25/10/2016

La formation des agents publics critiquée par la revue des dépenses

Pas de stratégie ni de suivi budgétaire : la formation des fonctionnaires est mal gérée par les ministères, constate la revue des dépenses annexée au projet de loi de finances 2017.

Les ministères ont beau être confrontés à des défis communs, rien n'y fait : l'absence de stratégie globale en matière de formation et de dépense de formation est à nouveau pointée par la revue des dépenses annexée au projet de loi de finances pour 2017.
La mission composée de corps de contrôle et d'inspection s'est concentrée sur la formation des agents civils compte tenu des spécificités de la formation des militaires. Elle a constaté l'absence de suivi budgétaire ou comptable des dépenses de formation et de systèmes d'informations dédiés.
"L'hétérogénéité, l'imprécision et l'insuffisance des données qui en résulte constituent un obstacle à la réalisation d'une cartographie précise des dépenses de formation et rend difficiles les comparaisons entre acteurs de la formation et le pilotage", commentent les auteurs.
Sans pouvoir ainsi donner d'évaluation précise, la mission estime que le coût complet de la formation pourrait être de plus de 7 % de la masse salariale.
Elle formule un certain nombre de recommandations qui visent notamment à développer des systèmes d'information sur la base de référentiels homogènes permettant d'établir des coûts complets de formation et de suivre les parcours individuels de formation.

Pilotage plus étroit au niveau interministériel

De plus, les corps de contrôle et d'inspection recommandent de *"refonder une stratégie de formation plus ouverte et plus en adéquation avec les besoins professionnels des agents"* en favorisant l'ouverture des opérateurs de formation de l'État sur leur écosystème métier et en poursuivant l'ouverture des formations à des élèves et des stagiaires non fonctionnaires. Ce chantier figure depuis plusieurs mois au centre des priorités de la direction générale de l'administration et la fonction publique (DGAFP).
La revue des dépenses insiste en outre sur la nécessité d'une *"meilleure articulation d'une part entre le niveau et les modalités de recrutement, d'autre part entre la formation statutaire et la formation professionnelle"*, les formations initiales pouvant être réduites au profit de formations dites *"continuées"* et de parcours de formation professionnelle plus structurés pendant la carrière de l'agent.

La mission note aussi l'utilité d'individualiser les parcours de formation afin d'écarter *"les redondances de formation"*, significatives s'agissant des stagiaires issus des voies de recrutement internes. Elle appelle à développer l'e-formation et à assurer un pilotage plus étroit des politiques de formation au niveau interministériel afin d'impulser une stratégie globale en soutien aux évolutions en cours dans les différents ministères.
Animer les réseaux d'acteurs de la formation, développer une offre de services et appuyer la structuration de formations transverses ouvertes à l'ensemble des ministères aux niveaux central ou local font également partie des recommandations figurant dans la revue des dépenses.
La mission écarte en revanche toute centralisation de la politique de formation, qu'elle considère *"inadaptée"* aux enjeux et au contexte spécifique de la formation des agents de l'État.

Soazig Le Nevé

Le Monde.fr du 26/10/2016

La baisse historique du chômage en septembre rassure le gouvernement

Il ne pouvait en espérer tant. Pour François Hollande, qui a conditionné sa candidature à l'élection présidentielle de 2017 à l'inversion de la courbe du chômage, ces chiffres sont providentiels. Lui qui doit faire face aux conséquences désastreuses de *« Un président ne devrait pas dire ça... »* (Stock), un livre de confessions publié par les journalistes du *Monde* Gérard Davet et Fabrice Lhomme, a enfin une bonne nouvelle à annoncer : les chiffres du chômage ont baissé en septembre. Et de façon significative.

Au neuvième mois de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité et tenus de rechercher un travail (la catégorie A, la plus scrutée par les observateurs) inscrits à Pôle emploi a diminué de 66 300 en France métropolitaine, par rapport au mois d'août. S'établissant à 3,49 millions de personnes. Soit un recul de 1,9 % sur trente jours. Il s'agit là, en pourcentage, de la plus forte baisse enregistrée depuis novembre 2000.

De quoi largement compenser les 50 000 chômeurs supplémentaires inscrits à Pôle emploi au mois d'août. Ce chiffre affolant, principalement dû aux soubresauts traversés par le secteur du tourisme, avait laissé les observateurs perplexes quant à la capacité du gouvernement de François Hollande à faire vraiment baisser le chômage.

« C'est la tendance qui compte »

Tout à sa joie, le président a même, une fois n'est pas coutume, commenté les statistiques publiées mardi par Pôle emploi et le ministère du travail sur sa page officielle Facebook : *« Au-delà des chiffres qui peuvent varier de mois en mois, l'essentiel, c'est que des femmes et des hommes aient pu retrouver un travail et une stabilité* (...). *Ce sont ces choix qui expliquent les chiffres d'aujourd'hui. Mais je l'ai toujours rappelé, c'est la tendance qui compte. »*

« Nous avons toujours souligné la très forte variabilité des chiffres mensuels et la nécessité de se concentrer plus rigoureusement sur les évolutions de moyen et long termes, a, pour sa part, réagi Myriam El Khomri, la ministre du travail, dans un communiqué. *Nous nous réjouissons naturellement que ces dernières données viennent consolider une tendance de fond favorable. »*

Ancien ministre du travail et fidèle du président, François Rebsamen a, lui aussi, participé au concert de réjouissances au micro de RTL et sur le réseau social Twitter mardi soir. *« François Hollande pourra, s'il le souhaite, participer à l'élection présidentielle. Son engagement est tenu »*, a-t-il indiqué.

L'opposition a beau marteler qu'il *« n'y a aucune durabilité »*, qu'*« aux hausses massives se succèdent des baisses étranges »*, selon Eric Woerth, le secrétaire général du parti Les Républicains (LR), les bons résultats sont bel et bien là.

Car sur les trois derniers mois, période de statistique la plus significative selon les économistes, le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A a, lui aussi, baissé. Reculant de 35 200 personnes par rapport au trimestre précédant. Il s'agit certes là d'une baisse de 1 % seulement, mais d'une baisse quand même. Mieux, le chômage recule pour le troisième trimestre consécutif, une première depuis 2008.

Plus de personnes embauchées

« Au total, depuis le début de l'année, relève le ministère du travail dans un communiqué, *le nombre de demandeurs d'emploi sans activité a diminué de 90 000. Malgré des variations mensuelles parfois fortes, ce sont donc 10 000 personnes qui sortent chaque mois, en moyenne, de la catégorie A. »*

« Avec moins de 90 000 demandeurs d'emploi depuis le début de l'année, la tendance est bonne, poursuit-on Rue de Grenelle. Nous nous dirigeons vers les prévisions de l'Unédic, soit 124 000 chômeurs de moins pour 2016. »

Aux esprits chagrins qui imputeraient cette baisse du chômage à un effet statistique du plan 500 000 formations supplémentaires (les personnes en stage sortent automatiquement de la catégorie A pour passer à la D), le gouvernement rétorque qu'il n'en est rien. Le nombre de personnes passées en catégorie D est demeuré stable, explique le ministère du travail, *« en raison de l'augmentation concomitante du nombre de sorties de formation ».*

Selon le ministère du travail, ces bons résultats seraient dus à un double effet : moins de nouveaux entrants à Pôle emploi, donc moins de nouveaux chômeurs, d'une part (– 5,5 %). Et plus de sorties pour reprise d'emploi, soit plus de personnes embauchées, d'autre part (+ 15,4 %).

Des chiffres cohérents avec les statistiques récemment publiées par l'Insee : au troisième trimestre, le nombre d'embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) a augmenté de 21 000 par rapport au trimestre précédent, soit une hausse de 2,4 %.

« La méfiance est un peu partie »

Si les économistes saluent la performance, tous s'entendent, tout de même, pour refroidir l'enthousiasme gouvernemental. *« C'est une vraie baisse, mais ce n'est pas un effondrement du chômage »*,tient par exemple à rappeler Bertrand Martinot, coauteur d'*Un autre droit du travail est possible* (Fayard, 400 pages, 20 euros) et ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle.

« Le chômage diminue un peu car la situation macroéconomique est meilleure. Les taux sont bas, le pétrole est moins cher, ce qui redonne du pouvoir d'achat aux ménages et remplit un peu les carnets de commande des entreprises », souligne Alexandre Delaigue, professeur d'économie à l'université Lille-I. Et de poursuivre :

« Ce n'est pas que la confiance est revenue, c'est plutôt que la méfiance est un peu partie, l'économie française commence peut-être à s'habituer au fait que la croissance est désormais molle. »

Comme l'écrit François Hollande sur Facebook, *« la bataille n'est pas terminée ».*

social-médias-télévision-grèves-syndicats
Conflit à iTELE: la CGT en appelle au gouvernement

Paris, 26 oct 2016 (AFP) - La CGT a exhorté mercredi le gouvernement à intervenir pour "contrer les velléités" des "milliardaires" qui veulent "contrôler l'information", au 10e jour d'une grève à iTELE déclenchée par l'arrivée de l'animateur controversé Jean-Marc Morandini.

A la mi-journée, les salariés de la chaîne ont voté massivement pour une 10e journée consécutive de grève. Outre le départ de M. Morandini, ils réclament une charte éthique pour garantir leur indépendance vis-à-vis de leur principal actionnaire, Vincent Bolloré, et davantage de moyens pour relancer la chaîne, lourdement déficitaire.

"L'attitude de Bolloré" est le "résultat de la mansuétude des pouvoirs publics face à la volonté des capitaines d'industrie et des banquiers de contrôler l'information", accuse la CGT, qui "apporte tout son soutien aux salariés d'iTELE".

Outre Vincent Bolloré, le premier syndicat français vise aussi Patrick Drahi, Pierre Bergé, Xavier Niel, Matthieu Pigasse, tous patrons de presse, ou encore les groupes bancaires qui détiennent de nombreux titres de la presse quotidienne régionale (PQR).

Le syndicat juge "urgent que le gouvernement décide d'actes concrets afin de contrer les velléités de ces milliardaires mais également de défendre les droits des journalistes frappés par les suppressions d'emplois, la précarisation et les atteintes à leurs droits sociaux".

Pour la CGT, "une grande démocratie ne peut se satisfaire d'une situation où les grands quotidiens et les grandes chaînes de télévision appartiennent aux multinationales de l'armement, du bâtiment, du luxe..."

"En clair, c'est main basse sur les médias et on ne change rien", déplore le syndicat.

jah/db/it

BOLLORE

2016/10/26 18:23:21 GMT+02:00
#124153 DVBP 1875 JVG37 (4) AFP (245 words)

Les Echos Jeudi 27 octobre 2016

INTERVIEW // JEAN-PIERRE CROUZET Président de l'Union professionnelle artisanale (UPA)

« L'artisanat peut créer des centaines de milliers d'emplois ! »

● L'Union professionnelle artisanale (UPA), qui s'estime peu écoutée par les candidats à la présidentielle, détaille ce jeudi ses propositions pour 2017.
● Elle annonce son rapprochement avec les libéraux de l'UNAPL.

Propos recueillis par
Claire Bauchart
@clairebauchart

L'UPA publie ses priorités pour le prochain quinquennat. Quelles sont-elles ?
Nous avons choisi de lancer nos priorités, plutôt que de recevoir les candidats à la primaire de la droite pour écouter leurs promesses. Il s'agit des chantiers qui, selon nous, doivent absolument être pris en main lors du prochain quinquennat : baisser le coût du travail en retirant, notamment, les cotisations d'allocations familiales de la charge des entreprises, réformer le statut du travailleur détaché via une harmonisation fiscale et sociale entre les différents Etats membres de l'Union européenne, ou encore réglementer les plates-formes collaboratives en imposant aux personnes qui y commercialisent leurs services de respecter les règles de nos métiers. Nous souhaitons également conforter l'apprentissage en tant que voie d'excellence.

Pourquoi ?
Depuis des décennies, il pâtit d'une mauvaise réputation : trop souvent, encore, cette option est à considérer pour les enfants des autres mais pas pour les siens. Il est nécessaire de créer une culture économique précoce afin que nos jeunes s'interrogent plus tôt sur leur avenir : l'artisanat et le commerce de proximité sont constitués d'entreprises qui recrutent sur tout le territoire ! Autre priorité, particulièrement importante : nous appelons la prochaine majorité à abroger le compte pénibilité. Les grandes entreprises, dotées de DRH, estiment ne pas pouvoir le mettre en place. Imaginez donc comment cela se passe chez un artisan ! Prenez le critère de l'exposition aux températures extrêmes : on a beau essayer de faire des référentiels par secteur, ce qui est vrai dans l'Est ne l'est pas forcément dans le Sud-Ouest.

Quelles réponses attendez-vous des candidats ?
Nous attendons qu'ils se positionnent concrètement par rapport à nos priorités. A l'heure qu'il est, l'artisanat et le commerce de proximité sont peu évoqués dans les programmes des candidats à la primaire de la droite. Or je rappelle qu'ils rassemblent 1,3 million d'entreprises. Beaucoup ont le potentiel d'embaucher au moins une personne. Nos entreprises peuvent créer des centaines de milliers d'emplois dès demain, mais pour cela, les TPE-PME, doivent être mieux prises en considération. Je rappelle que 98 % des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et, pourtant, les politiques en matière de droit du travail, de droit fiscal, sont fondées en grande partie sur les 2 % restants, les grands groupes. C'est pour cette raison que nous travaillons depuis plusieurs mois de concert avec les professionnels libéraux de l'UNAPL. Aujourd'hui, je peux vous annoncer le rapprochement de cette dernière avec l'UPA dans les prochaines semaines. Ensemble, nous serons plus forts pour obtenir des décisions adaptées à nos catégories d'entreprises et à l'ensemble des TPE-PME. Je précise que, dans nos entreprises, la masse salariale représente en moyenne 50 % du chiffre d'affaires, contre 7 % dans la grande distribution et 14 % dans l'industrie.

> « Il faut conforter l'apprentissage en tant que voie d'excellence. Il pâtit d'une mauvaise réputation : trop souvent, cette option est à considérer pour les enfants des autres. »

Concernant l'Unédic, Pierre Gattaz a proposé de prolonger la convention actuelle jusqu'à aboutir à « une vision partagée » avec les syndicats. Etes-vous sur la même position ?
L'UPA n'a jamais voulu quitter la table des négociations. Claquer la porte était une erreur. Nous nous sommes heurtés au Medef à ce sujet. La semaine dernière, Pierre Gattaz m'a appelé pour me proposer de travailler avec les syndicats. L'idée est de réunir tous les partenaires sociaux afin de faire le point, avant de rouvrir une négociation officielle. Nous sommes donc favorables à la tenue de ces réunions préalables, afin de nous mettre d'accord sur les différents paramètres en jeu. Rien ne sert d'attendre le prochain quinquennat en priant pour que la prochaine majorité prenne les dispositions adéquates : la problématique de l'Unédic est celle des partenaires sociaux.

Sur les contrats courts, la CFDT suggère une cotisation dégressive en fonction de la durée du contrat. Cette solution est-elle envisageable ?
Tout dépend de la nature du CDD. S'il s'agit d'un contrat de remplacement, il n'y a aucune raison de le taxer. A titre d'exemple, un patron ne peut être tenu responsable du congé maladie de l'un de ses salariés. Nous ne sommes pas non plus favorables à la taxation des contrats saisonniers. En revanche, nous sommes prêts à regarder les autres cas de recours aux contrats courts et, bien entendu, nous ne pouvons cautionner les abus.

Comment appréhendez-vous la mise en place du prélèvement à la source ?
Nous y sommes totalement opposés. Prenez l'exemple d'une entreprise qui aurait deux salariés, l'un qualifié, l'autre pas. Il est logique que la rémunération du salarié qualifié soit supérieure à celle du second. Avec le prélèvement à la source, le salarié non qualifié pourrait avoir, sur la dernière ligne de son bulletin de paie, un salaire supérieur à celui de son collègue qualifié. Conséquence : cela risque de créer des litiges au sein de l'entreprise. S'ajoutent à cela la complexité du dispositif et le fait que la fiscalité française n'est pas individualisée, comme dans la plupart des pays pratiquant l'impôt à la source.

Jean-Pierre Crouzet. *Photo Marta Nascimento/REA*

Dès lors, toute comparaison est erronée.

La déclaration sociale nominative (DSN) sera-t-elle, comme l'assure le gouvernement, en place dans toutes les entreprises au 1er janvier 2017 ?

Nous estimons que 10 % des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité ne seront pas prêtes. Il faut comprendre que, pour les petites structures, la mise en place de la DSN suppose une assistance... qui n'est pas gratuite. Ce dispositif induit des coûts supplémentaires.

« L'artisanat et le commerce de proximité sont peu évoqués dans les programmes des candidats à la primaire de la droite. »

On nous parle de simplification, mais on crée en permanence de la complexité, sous prétexte que des logiciels vont bientôt nous permettre d'y répondre ! ■

Treize priorités pour la présidentielle

L'Union professionnelle artisanale souligne la nécessité de « renforcer la qualification » pour ses métiers.

Après l'université d'été du Medef en août, Planète PME, orchestrée par la CGPME, au milieu du mois, place au Lab UPA. Depuis 2013, l'Union professionnelle artisanale (UPA) a aussi son grand rassemblement. Et, cette année, l'organisation patronale interpelle les candidats à la présidentielle en dressant ses treize priorités pour le quinquennat à venir.

L'UPA insiste sur les potentialités de son secteur en termes d'emploi, en particulier pour la jeunesse. « *Il faut orienter les jeunes en fonction des besoins économiques* », plaide l'organisation, déplorant une orientation scolaire « *s'effectuant trop souvent par l'échec* ». Elle appelle ainsi à « *conforter l'apprentissage comme une voie d'excellence* » et souligne la nécessité de « *renforcer la qualification* » pour ses métiers. Un écho à l'un des dispositifs, proposé à l'origine par Emmanuel Macron dans son projet de loi Noé (nouvelles opportunités économiques), avant d'être repris dans le projet de loi Sapin 2 et qui entendait alléger les conditions d'exercice de certaines professions.

Rejet du compte pénibilité

L'article, qui avait provoqué l'ire du monde artisan, a finalement été amendé, laissant intact le dispositif existant de la qualification professionnelle. « *La société et le consommateur sont de plus en plus exigeants* », assure Jean-Pierre Crouzet, le président de l'UPA, « *d'où la nécessité de qualifications solides* ».

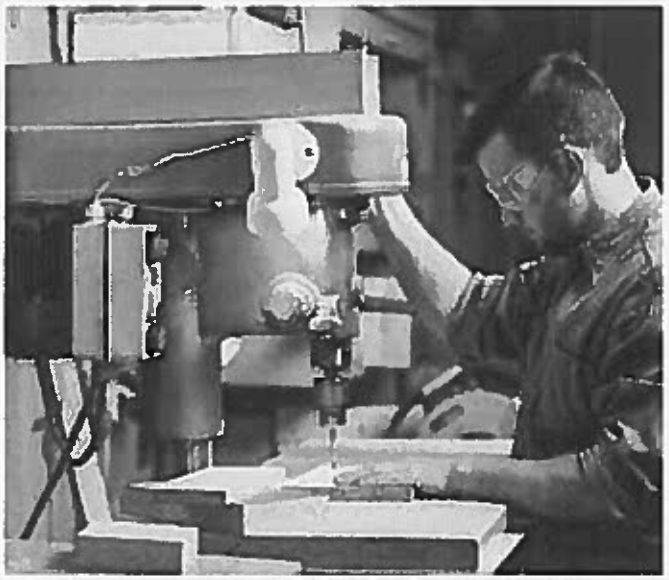

L'UPA insiste sur les potentialités de l'artisanat en termes d'emploi, en particulier pour la jeunesse. *Photo Shutterstock*

Autres champs d'action prioritaires pour l'organisation : la baisse du coût du travail ainsi qu'un accès facilité aux financements. L'UPA aimerait voir créer « *un fonds de financement de l'artisanat dédié à la création, la reprise et à la modernisation des entreprises* ». Très opposé au compte pénibilité, l'artisanat souhaite également que soit réformé le statut du travailleur détaché. Enfin, l'UPA voudrait redonner du pouvoir aux branches professionnelles. « *98 % des entreprises françaises ont moins de 50 salariés et ne disposent pas de service de ressources humaines : la négociation au niveau des branches doit conserver un rôle central.* » Ce n'est pas la direction prise avec la loi El Khomri sur le temps de travail, qui instaure la primauté de l'accord d'entreprise.

Aucun postulant officiel à l'Elysée ne sera présent ce jeudi pour répondre aux artisans. Contrairement aux raouts du Medef et de la CGPME, les candidats à la primaire de la droite ne feront pas d'apparition au Lab UPA. Seul dirigeant politique présent : François Hollande qui fera un discours à la mi-journée. — *C. B.*

« Big manif » chez McDonald's

Les manifestants réclament des augmentations de salaire et dénoncent la politique d'évasion fiscale de l'enseigne.

X^e^

PAR BENOIT HASSE

DIFFICILE, VOIRE IMPOSSIBLE, d'obtenir son menu « best of » hier au comptoir du McDonald's de la rue de Dunkerque (X^e^). A midi pile, plusieurs dizaines de manifestants se sont invitées dans le restaurant situé en face de la gare du nord pour réclamer des augmentations de salaire pour les « équipiers » de l'enseigne. Mais aussi pour dénoncer la politique « d'évasion fiscale » du géant de la restauration rapide qui fait l'objet d'une enquête pour blanchiment de fraude fiscale à la suite d'une plainte déposée par l'eurodéputée Eva Joly.

Plusieurs salariés du restaurant, pour la plupart très jeunes, se sont mis en grève pour participer à l'action organisée par la CGT-McDonalds Paris. Des militants de syndicats lycéens ou de l'organisation ReAct, un réseau qui milite contre les abus des multinationales, les soutiennent. Une banderole demandant un salaire horaire à 13 € pour les employés, actuellement payés au Smic (9,67 € brut de l'heure), est déployée devant les caisses. Les mégaphones sortent des sacs et les slogans fusent.

Rue de Dunkerque (X^e^), hier midi. Des dizaines de manifestants se sont invitées dans le restaurant pour faire entendre leurs revendications.

LE GÉANT DE LA RESTAURATION RAPIDE ESTIME ÊTRE L'OBJET D'UNE CAMPAGNE DE DÉNIGREMENT

« Mc Do escroc, rends le magot ! » scandent les manifestants tandis qu'un militant en tenue de clown McDonald's fait la manche dans le magasin. Les clients attablés regardent la scène un rien surréaliste, entre amusement et stupéfaction. « Un quart du chiffre d'affaires de l'entreprise, délocalisée au Luxembourg, est tout simplement confisqué. McDonald's s'arrange pour ne déclarer aucun bénéfice en France… et donc pour ne verser aucun intéressement aux équipiers », rappelle Gilles Bombard, secrétaire de la CGT-McDonald's Ile-de-France.

« On poursuit le mouvement *Fight for 15$* lancé depuis quatre ans par les salariés américains de la chaîne. Traduit en euros, ça fait 13 € de l'heure », poursuit une porte-parole de ReAct. Interrogée sur son salaire, une non gréviste, qui zigzague plateau à bout de bras au milieu des manifestants, hausse d'abord les épaules en disant qu'elle n'est pas française. « En tout cas, je gagne plus ici qu'en Hongrie », lâche-t-elle tout de suite après.

Après 45 minutes de blocus dans le restaurant de la gare du nord, un établissement en franchise comme 90 % des restaurants de l'enseigne, les manifestants ont pris le chemin de celui de la gare de l'est… étonnamment fermé « pour raisons techniques » à l'arrivée du cortège.

Contactée après la manifestation, la responsable du restaurant de la rue de Dunkerque s'est refusée à tout commentaire. « McDonald's est très attaché à la tenue d'un dialogue social de qualité et regrette d'être l'objet d'une campagne de dénigrement », a indiqué dans un communiqué McDonald's France en rappelant que l'entreprise s'est acquittée de « 1,2 Mds€ d'impôts sur les sociétés ».

« Je gagne 600 à 700 € par mois »

JUAN, ÉTUDIANT ET ÉQUIPIER CHEZ MCDONALD'S

COMME LA MAJORITÉ de ses collègues du McDonald's gare du nord, Juan travaille à temps partiel. « L'année dernière, je faisais 22 heures par semaine. J'ai demandé à passer à 16 heures en raison de mon nouvel emploi du temps à la fac », explique l'étudiant de 22 ans qui vient de débuter un master de musicologie à la Sorbonne. « On est payé au smic horaire. A temps partiel, ça veut dire que ça fait 600 à 700 € sur la feuille de paie à la fin du mois. On ne peut pas vivre à Paris avec ça », note le jeune homme qui a adhéré à la CGT, en rappelant que la demande de revalorisation salariale est loin d'être la seule qu'il formule. « Ici, on n'a ni chèques restaurants, ni chèques vacances, ni 13^e^ mois

(*NDLR* : contrairement aux salariés des restaurants qui ne sont pas franchisés). On demande aussi que les jours fériés, les dimanches travaillés, les heures de nuit soient compensées… » Un plateau de revendications bien garni.

B.H.

Le Monde - jeudi 27 octobre 2016

Des mesures pour ...

Pour répondre à la fronde, le nouveau pl

Un an presque jour pour jour après avoir reçu les syndicats de police au palais de l'Elysée, François Hollande devait reproduire l'exercice, mercredi 26 octobre en fin de journée. Les contextes de crise dans lesquels ces audiences présidentielles s'inscrivent se suivent et se ressemblent avec, comme point de départ de la colère des forces de l'ordre, l'agression violente d'un policier. Cette année, il s'agit d'un adjoint de sécurité à Viry-Châtillon (Essonne) ; en 2015, c'était un membre d'une brigade anticriminalité (BAC) au cours d'une fusillade en Seine-Saint-Denis.

Ce rapprochement, les fonctionnaires le font avec amertume : *« J'ai l'impression qu'on va répéter ce qu'on s'est dit il y a un an. On réclamait des moyens, un allégement de la procédure pénale, des décisions de justice plus significatives pour les multirécidivistes...*, se souvient Jean-Marc Bailleul, du Syndicat des cadres de la sécurité intérieure. *On est un an après et il n'y a pas eu de révolution. Tout ça mis bout à bout, les collègues ne nous croient plus. »*

Alors que les rassemblements nocturnes, qui ont pour particularité de ne pas être pilotés par les organisations représentatives, continuent de réunir quotidiennement entre 1 500 et 2 000 personnes en France, mardi, le rendez-vous donné devant les palais de justice par une intersyndicale n'a que peu mobilisé : les policiers étaient environ 150 à Paris, une centaine à Bobigny et à Bordeaux, et quelques dizaines dans d'autres villes comme Lille, Toulouse, Marseille, Lyon, Rennes, Nice ou encore Carcassonne.

La crise de 2015 n'avait pas accouché d'une révolution, mais elle avait conduit à la signature d'un protocole prévoyant des mesures indemnitaires et d'avancement statutaire à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros. Une enveloppe qui était venue s'ajouter aux recrutements et aux coups de pouce budgétaires déjà engagés par le gouvernement. *« Il y a eu des efforts de faits entre 2012 et 2015 »*, concède Jean-Claude Delage, secrétaire général d'Alliance, premier syndicat de gardiens de la paix.

A chaque crise, sa réponse politique. Mercredi, le ministre de l'intérieur, Bernard Cazeneuve, devait dévoiler un plan de sécurité publique. Car si les services de renseignement ou les unités spécialisées ont déjà vu des renforts d'effectifs ou d'équipements arriver, surtout après les attentats du 13 novembre 2015, la police en tenue, qui œuvre sur la voie publique et dans les commissariats, s'est trouvée plus en reste.

D'après nos informations, le nouveau plan est doté d'une centaine de millions d'euros et prévoit notamment la suppression de tâches dites indues, dont les policiers se plaignent à l'envi. *« Nous ressentons la nécessité de retrouver de l'intérêt dans notre métier qui est d'arrêter les bandits »*, résume Isabelle Trouslard, secrétaire nationale de Synergie-officiers.

« On veut un calendrier ! »

Le gouvernement devrait ainsi annoncer que les prises en charge médicales des personnes en état d'ivresse se feront désormais dans les commissariats, afin d'éviter que les policiers aient à conduire les personnes à l'hôpital pour obtenir un certificat de non-admission avant de pouvoir les placer en cellule de dégrisement. Ce sont les médecins qui devraient se déplacer.

Les gardes statiques de préfecture, qui concernent une quarantaine de sites aujourd'hui, devraient aussi être remplacées par des dispositifs techniques ou de sécurité privée. Idem pour la garde actuelle de près de cinquante tribunaux.

Le succès de ces mesures auprès des policiers en colère dépendra beaucoup de leur effectivité. *« Ça suffit les plans, on veut un calendrier ! »*, martelait, mardi, Philippe Capon, secrétaire général de l'UNSA-Police. Les effectifs sont déjà échaudés par les missions de transfèrement des détenus et de garde des détenus hospitalisés, progressivement reprises par l'administration pénitentiaire, mais qui pèsent encore sur leur activité.

...

Le Monde
JEUDI 27 OCTOBRE 2016

... ur les policiers de voie publique

ıu plan prévoit notamment la suppression de gardes statiques

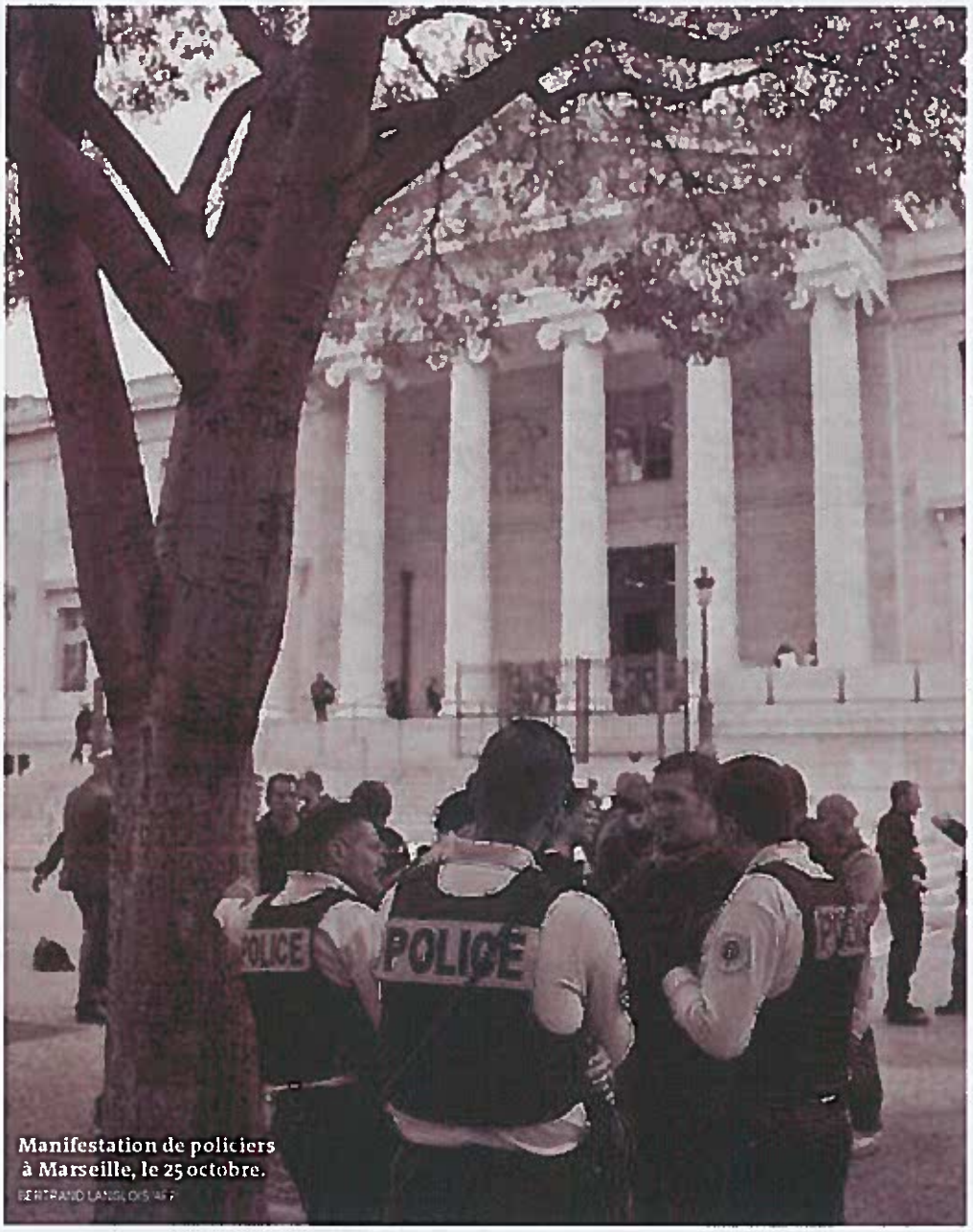
Manifestation de policiers à Marseille, le 25 octobre.
BERTRAND LANGLOIS/AFP

Doté d'une centaine de millions d'euros, le plan devait être dévoilé mercredi par le ministre de l'intérieur

...

Le plan devrait aussi comporter quelques mesures matérielles et notamment permettre aux compagnies départementales d'intervention d'obtenir les mêmes renforts en équipement que ceux débloqués pour les BAC après les attentats de 2015 : un fusil d'assaut, des casques balistiques et des gilets pare-balles porte plaque.

Les équipages de police-secours devraient, pour leur part, recevoir des boucliers balistiques et des gilets pare-balles porte plaque. Le port de la cagoule devrait également être autorisé pour les policiers de sécurité publique lors de certaines opérations spécifiques, en lien notamment avec l'antiterrorisme.

Comme l'a annoncé le 23 octobre Jean-Marc Falcone, le directeur général de la police nationale – reprenant en réalité des mesures déjà connues –, le pistolet-mitrailleur Beretta et le Flash-Ball seront remplacés par du nouveau matériel.

D'autres mesures doivent être annoncées ou rappelées, comme l'installation de films anti-effraction sur les vitres des véhicules de police, l'amélioration de la résistance au feu des équipements ou encore le déploiement de véhicules spécifiques au maintien de l'ordre dans les quartiers les plus difficiles. Une vingtaine de millions d'euros devraient, enfin, financer des travaux immobiliers dans les commissariats.

Le plan sera éventuellement complété par les résultats des réunions de concertation qui ont débuté lundi dans les départements, à la demande de M. Cazeneuve. Mais le gouvernement semble avoir écarté la possibilité de réformer la légitime défense réclamée par les policiers. *« Nous voulons pouvoir nous focaliser sur le danger sans être tétanisés par le risque judiciaire. Aujourd'hui, les conditions sont trop restrictives »*, plaidait pourtant Isabelle Trouslard, de Synergie-officiers. *« On veut retrouver un sentiment de sécurité et au-delà des moyens, que le politique nous laisse une plus grande latitude pour agir sur la voie publique »*, abondait un gardien de la paix d'Alliance.

Simplification de la procédure pénale, alignement de la répression des outrages à personne dépositaire de l'autorité publique sur celle des outrages à magistrats, rétablissement des peines planchers pour les agresseurs de membres des forces de l'ordre... La liste des demandes ne sera pas entièrement satisfaite.

Mercredi, le deuxième syndicat de gardiens de la paix, Unité-SGP police FO, devait organiser une *« marche de la colère policière et citoyenne »* alors que des policiers protestataires avaient appelé à manifester devant l'Assemblée. ■

JULIA PASCUAL

police-manifestation-syndicats-gouvernement-2ELEAD,2ELEAD

Grogne des policiers: plusieurs centaines de manifestants dans différentes villes de France (2ELEAD)

=(Photo+Video)=
ATTENTION - Ajoute comptage Montpellier actualisé, Carcassonne, Guéret ///

Paris, 26 oct 2016 (AFP) - Plusieurs centaines de policiers ont défilé mercredi à la mi-journée dans plusieurs villes de France en revendiquant plus de moyens, des peines plus sévères et une révision des règles de la légitime défense, ont constaté des journalistes de l'AFP.

Si ces manifestations ne revendiquaient officiellement aucune affiliation syndicale, elles correspondent à l'appel lancé pour une "marche de la colère policière et citoyenne" à midi par le syndicat Unité SGP police-FO.

Les initiateurs du mouvement de grogne qui dure depuis dix jours, et clament leur autonomie de tout mouvement politique ou syndical, tiennent pour leur part leur propre rassemblement à 14H00 devant l'Assemblée nationale.

A Paris, où SGP-FO revendique la participation d'un millier de policiers, les manifestants se sont regroupés place de la République derrière des banderoles "Policiers attaqués, citoyens en danger" et "Votre sécurité a un prix. Nous attendons protection et reconnaissance".

Ils ont rejoint l'hôpital Saint-Louis, où est toujours soigné l'adjoint de sécurité le plus grièvement touché lors d'une attaque au cocktail Molotov à Viry-Châtillon (Essonne) le 8 octobre. Cette agression a déclenché une mobilisation qui dure depuis le 17 octobre, hors de tout cadre syndical.

Devant l'établissement, des policiers ont longuement applaudi avant de scander "Vincent, la police est avec toi" et d'entonner une Marseillaise.

Delphine, policière de 33 ans dont 13 comme gardien de la paix, assure ne pas être venue à l'appel des syndicats mais "dans une démarche personnelle": "Je veux faire comprendre à notre gouvernement que notre police nationale est dans le déclin. On est les garants de la sécurité(...) Il y a un réel besoin de se sentir soutenus, il faut qu'on soit protégé, on devient des cibles".

"On demande une réponse pénale plus répressive, pour éviter que les mis en cause récidivent et n'aient plus peur de la sanction. C'est ce qui salit notre métier, on a l'impression d'être des pions", explique-t-elle.

En province, ont constaté des journalistes de l'AFP, 500 à 600 personnes ont défilé à Nancy, 400 à Strasbourg, 350 personnes à Nantes et Nice.

"C'est un rassemblement sans étiquette syndicale pour exprimer le ras-le-bol, la colère de la base et réclamer de la reconnaissance et de la protection", a affirmé à l'AFP Pascal Demé, délégué SGP Police-FO en Loire-Atlantique.

A Marseille, 300 à 400 policiers, et une cinquantaine de véhicules de police gyrophares et sirènes allumés, sont partis du Vieux Port vers la mairie.

A Toulouse, les 150 manifestants ont été rejoints par le maire (LR) Jean-Luc Moudenc venu apporter son soutien face au "ras-le-bol venu de l'accumulation de beaucoup de problèmes depuis longtemps".

D'autres rassemblements en France ont notamment réuni, souvent avec le renfort de citoyens, 300 personnes à Reims, 250 à Bordeaux et Pau, 200 à Rouen, 150 à 200 à Grenoble comme à Orléans ou La Rochelle, 150 à Carcassonne, 120 à Clermont-Ferrand, 150 à Tours, une centaine à Rennes et Périgueux, une cinquantaine à Lyon. Ils étaient également une cinquantaine à manifester à Guéret (Creuse), où selon un policier, "on n'a jamais vu ça".

A Montpellier, 250 à 300 policiers selon la préfecture, ont terminé leur marche devant le palais de justice où ils ont scandé, "La justice avec nous ! Tous ensemble", a constaté un photographe de l'AFP.

L'intersyndicale (Alliance, Synergie Officiers, Unsa, SCPN, SICP), qui avait appelé à des rassemblements silencieux devant les palais de justice de France tous les mardis, s'était désolidarisée de cette marche, qualifiée d'"indécente opération de récupération" du mouvement.

François Hollande recevra à 18H00 des représentants de syndicats policiers.

bur-sva/mra/it

2016/10/26 15:05:54 GMT+02:00
#123620 DVBP 1343 JUV30 (4) AFP (579 words)

Liberation - jeudi 27 octobre 2016

Le plan de Beauvau pour endiguer la colère des policiers

À CHAUD

L'annonce devait intervenir courant novembre. Mais le vigoureux mouvement de contestation des policiers a obligé le ministère de l'Intérieur à anticiper. Dans la cour de l'Elysée, après une entrevue au plus haut niveau de l'Etat avec les organisations syndicales, Bernard Cazeneuve a détaillé, mercredi soir, un vaste plan d'investissements, dont certains effets entreront en vigueur très prochainement. Il compte obtenir de Bercy une hausse de 15% des crédits de son ministère dans le projet de loi de finances 2017 – ce qui représenterait 843 millions d'euros. Dans cette enveloppe, 250 millions d'euros iront à l'achat de matériels et à la modernisation des locaux de la police et de la gendarmerie.

Ainsi, quelque 8000 casques, 21700 gilets pare-balles à plaques (c'est-à-dire avec de la céramique), 4730 boucliers et 440 fusils d'assaut HK G36 vont être distribués à compter du 1er janvier. Parallèlement, la Place Beauvau lancera des travaux dans les commissariats et les gendarmeries les plus vétustes. «*Nous avons conscience de l'obsolescence de certains outils et du mobilier déplorable dans certains locaux*», insiste une source ministérielle. Pour diminuer la pression sur les effectifs, le ministère de l'Intérieur a sanctuarisé plusieurs centaines de milliers d'euros pour embaucher des agents de sécurité et mettre fin aux gardes statiques devant les préfectures et les tribunaux.

Bien plus polémique, Bernard Cazeneuve a rouvert le débat sur les conditions du recours à la légitime défense pour les policiers. Il envisage un nouvel assouplissement des règles en alignant le régime juridique des policiers avec celui des gendarmes. Et ce malgré l'opposition de la chancellerie.

W.L.D.

LE MINISTERE DE LA DEFENSE EST EN RUPTURE DE PAIEMENT DEPUIS LE 12 OCTOBRE

MICHEL CABIROL

Les crédits gelés du programme 146 (Equipement) s'élèvent au total à 1,858 milliard d'euros en crédits de paiement, soit environ 18 % de ce budget.

Depuis le 12 octobre, le ministère de la Défense est en rupture de paiement, selon le Délégué général pour l'armement (DGA), Laurent Collet-Billon. Pourquoi ? *"Le niveau sans précédent des gels de crédits conduit aujourd'hui même à une rupture de paiement, c'est-à-dire que depuis ce matin, les demandes de paiement que nous émettons vers le comptable ne sont plus couvertes en crédits de paiement"*, a expliqué le 12 octobre Laurent Collet-Billon lors d'une audition à l'Assemblée nationale. Cette année, cette situation *"arrive un peu précocement, car, l'an dernier, nous n'étions dans cette situation qu'à la fin du mois d'octobre"*.

1,85 MILLIARD D'EUROS GELÉS

Comme le rappelle le délégué général pour l'armement dans son audition, *"le risque principal de la gestion du programme 146 tient à l'incertitude du devenir des crédits gelés"*. La réserve de précaution du programme pour l'année 2016 atteint près de 800 millions d'euros, mais le gel ne se limite pas à cette réserve. En effet, explique-t-il, *"la direction du budget a décidé de reporter 590 millions d'euros de crédits de paiement ouverts par la loi de finances rectificative (LFR) de décembre 2015 en 2016, puis a gelé ce montant au printemps dernier"*.

Par ailleurs, un "surgel" supplémentaire, de 470 millions d'euros de crédits de paiement en 2016, a été appliqué au titre de la contribution de la mission Défense au financement d'un projet en faveur de l'emploi. *"Les crédits gelés du programme 146 s'élèvent au total à 1,858 milliard d'euros en crédits de paiement, soit environ 18 % de la ressource"*, constate le délégué général pour l'armement. Une épée de Damoclès qui pèse également sur le budget 2017.

UN REPORT DE CHARGES DE 3,2 MILLIARDS D'EUROS FIN 2016?

Si tous les gels étaient levés (gel, surgel et mise en réserve), le report de charges dépasserait légèrement 1,3 milliard d'euros en 2016, mais si tous les crédits gelés étaient annulés ou reportés, le report de charges pourrait approcher 3,2 milliards d'euros, a évalué Laurent Collet-Billon. Ce qui serait énorme. Beaucoup trop. D'ailleurs ce montant compromettrait *"l'équilibre de la Loi de programmation militaire"* (LPM), estime Laurent Collet-Billon. Car la LPM initiale et ses actualisations successives ont prévu de contenir le report de charges à 2,8 milliards d'euros d'ici à la fin de l'année 2019.

Compte tenu de l'augmentation des besoins de paiement attendue en 2018 et en 2019, *"ce résultat ne pourrait être obtenu que si la totalité des crédits actuellement gelés pouvaient être consommés"*, précise le DGA. Selon ce dernier, la réserve va être libérée pour être reversée dans la réserve interministérielle, qui ressortira un milliard pour le surcoût OPEX.

> *"La question, pour nous, c'est de savoir à combien nous aurons droit, rappelle-t-il. Nous ne souhaitons pas des reports de charge supérieurs à 1,8 ou deux milliards, compte tenu des perspectives actuelles de la LPM de manière à être certains de pouvoir respecter les 2,8 milliards indiqués comme la condition de bonne exécution de la LPM à la fin de 2019. Le gel est une décision de gestion de Bercy. L'enjeu à présent, pour nous, est d'obtenir la libération de ces crédits".*

CRÉDITS AMONT, UNE RÉSERVE DE 65 MILLIONS D'EUROS

L'exécution des crédits destinés aux études amont (programme 144 Environnement et prospective de la politique de défense) est conforme, en engagements et en paiements, aux objectifs de la LPM, selon le DGA. Si la réserve d'un montant de 65 millions d'euros était levée, le ministère de la Défense pourrait retrouver un peu plus de 700 millions d'euros de paiements, dont 50 millions au profit du régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) à destination des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) innovantes, précise le Délégué général pour l'armement.

> *"Le report de charges prévisionnel, dépenses obligatoires comprises, devrait atteindre 150 millions d'euros à la fin de cette année pour les études amont. Les devis et les délais sont globalement maîtrisés", estime Laurent Collet-Billon*

Les principales études lancées en 2016 portent sur la poursuite des travaux relatifs à la préparation du renouvellement des missiles balistiques et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), et une nouvelle campagne d'essai du démonstrateur européen de drone de combat (nEURon). Parmi les résultats d'études marquant en 2016, figure la fin de la phase de faisabilité du futur drone aérien de combat (FCAS-DP) réalisée en commun avec les Britanniques.

La Croix - jeudi 27 octobre 2016

La mobilisation pour les migrants complique la mise à l'abri des SDF

Le Samu social de Paris craint que la forte mobilisation au profit des réfugiés ne pénalise l'organisation de l'accueil des SDF.

Dans d'autres métropoles, les réunions préparatoires au plan Grand Froid n'ont, pour la même raison, pas encore eu lieu.

Le Samu social de Paris a fait un inquiétant constat, lundi 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère. Ce jour-là, le 115 de la capitale a enregistré 200 familles et 150 adultes isolés restés sans solution de prise en charge, soit 850 personnes en tout. Et la situation ne s'est pas améliorée depuis. En comparaison, ils n'étaient l'an dernier à la même époque « que » 200 à rester à la rue après avoir composé le numéro d'urgence.

Ces mauvais résultats s'expliquent notamment par la mobilisation pour l'accueil des migrants et des réfugiés, explique Éric Pliez, président du Samu social parisien. *« Beaucoup de bâtiments ont été réquisitionnés, alors on se retrouve un peu à court. Les hôtels sont pleins. J'ai peur que les familles sans solutions ne passent la période de grand froid dans des gymnases »*, explique-t-il.

Le responsable met aussi en cause l'encombrement du système, incapable d'insérer dans l'habitat classique les personnes qui peuvent ou doivent l'être. À Paris, 3 326 personnes hébergées – 1 600 ménages – sont dans l'attente d'un logement. Ils sont 4 788 à être dans ce cas en Île-de-France. Parmi eux, 60 % exercent un emploi (1 584 disposent d'un CDI) et 60 % sont reconnus prioritaires au titre du Dalo (droit au logement opposable).

La semaine dernière, le préfet de la région Île-de-France, Jean-François Carenco, chargé de coordonner le plan Grand Froid, a demandé aux bailleurs HLM de faire un effort pour leur attribuer un logement dans les quatre semaines à venir. *« En s'y mettant tous, préfets, bailleurs, élus et Action logement, nous pouvons sortir de la rue des familles en détresse »*, a estimé le haut fonctionnaire. Il a dans le même temps promis un maintien du nombre de places supplémentaires mobilisées l'hiver dernier *(lire ci-contre)*. Ainsi, 2 591 places ont été identifiées en Île-de-France, dont 661 à Paris.

D'autres grandes métropoles françaises seraient concernées, selon la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars). *« Il y a aussi des problèmes en Rhône-Alpes, et dans des villes comme Toulouse »*, alerte le directeur général de l'organisation, Florent Gueguen. *« L'État est tellement accaparé par la gestion de Calais que dans certains départements, les réunions préparatoires au plan Grand Froid ne se tiennent pas »*, poursuit-il.

Pour couper court aux polémiques risquant de mettre en concurrence migrants et SDF, les annonces de places en centres d'hébergement pour demandeurs d'asile (12 000 depuis 2014) ont toujours été accompagnées de création de places en structure classique (6 000 places dans la même période et 10 000 de plus à partir de janvier 2017). Mais la concentration des exclus dans la capitale rend impossible un accueil à proximité directe pour tous.

« Faute de bâtiments disponibles, les solutions viendront sans doute de la très grande couronne parisienne », estime Éric Pliez. Ce dernier défend en parallèle la constitution d'un stock d'habitats modulaires type Algeco qui pourraient être installés et démontés en fonction des terrains encore non-construits et disponibles.

Jean-Baptiste François

Plus de 2 500 places en renfort hivernal en Île-de-France

Le préfet de la région Île-de-France, Jean-François Carenco, présente aujourd'hui le plan d'hébergement d'urgence à l'approche de la trêve hivernale, qui débute le 1er novembre. Déjà l'an dernier, les autorités publiques avaient assuré avoir pris toutes les précautions pour éviter une éventuelle mise en concurrence entre personnes sans domicile et des budgets en augmentation pour tous les publics. En Île-de-France, le nombre de places mobilisables, pour l'hiver 2015-2016 s'était élevé à 2 500 (hors gymnases) dont 1 190 places à Paris. La capacité sera cette année supérieure. *« 2 591 places de renfort hivernal ont été identifiées »* au 18 octobre, souligne un communiqué de la préfecture. Le dispositif hivernal renforce l'hébergement mis en place tout au long de l'année. Chaque nuit 67 000 personnes en difficulté sont hébergées en région parisienne.

IDÉES/

L'accord économique entre l'Union européenne et le Canada, qui devait être signé ce jeudi, contient des dispositions qui portent atteinte à la Constitution française. Le but n'est pas d'empêcher le commerce international mais de le cadrer selon nos principes démocratiques.

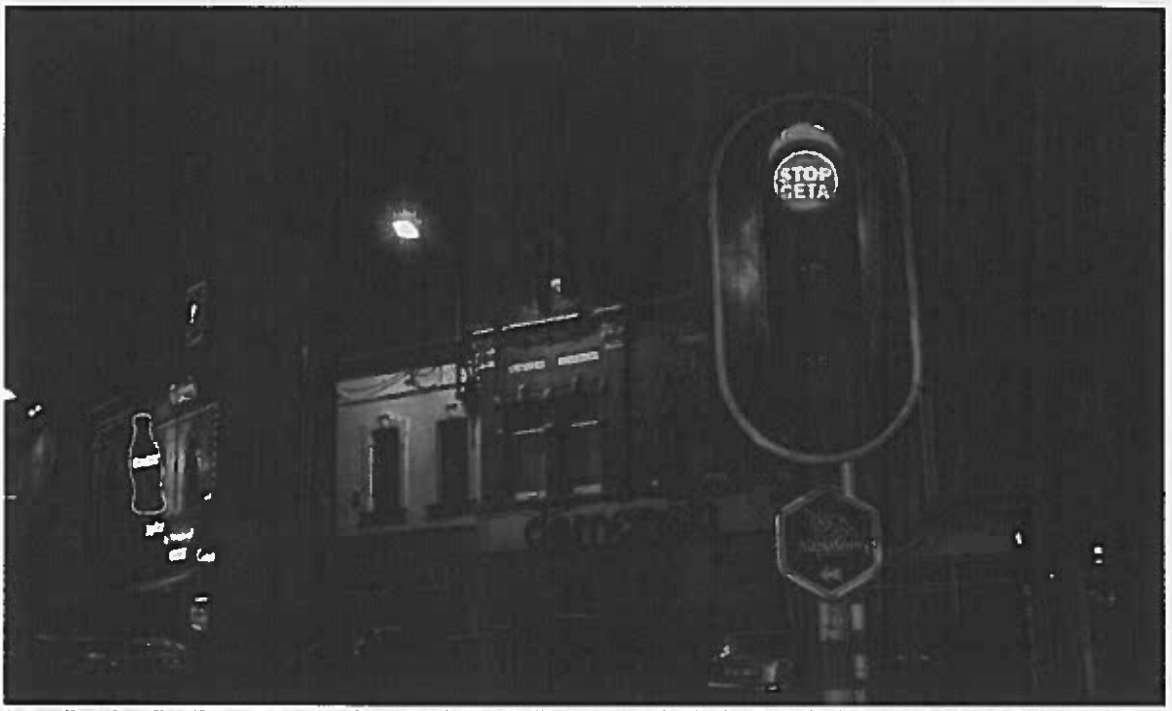

Autocollant du collectif Stop Ceta sur un feu rouge de Marcinelle, commune de Charleroi, vendredi. PHOTO ALBERT FACELLY DIVERGENCE

Le Ceta, un traité inconstitutionnel

L'Union européenne et le Canada ont récemment conclu un accord économique et commercial global (dit AECG ou Ceta) de grande ampleur. De nature mixte, c'est-à-dire intervenant à la fois dans le champ de compétence de l'Union et dans le domaine des Etats, cet accord doit d'abord être adopté au niveau européen, puis doit obligatoirement être ratifié par les Parlements nationaux.

Pour la France, cette obligation résulte de l'article 53 de la Constitution: *«Les traités de paix, les traités de commerce, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui engagent les finances de l'Etat, ceux qui modifient les dispositions de nature législative, ceux qui sont relatifs à l'état des personnes, ceux qui comportent cession, échange ou adjonction de territoire, ne peuvent être ratifiés ou approuvés qu'en vertu d'une loi.»* A l'occasion de cette ratification, le Conseil constitutionnel peut être saisi pour vérifier que les stipulations du traité ne contiennent pas de clauses contraires à la Constitution. Et si tel est le cas, précise l'article 54 de la Constitution, *«l'autorisation de ratifier ou d'approuver l'engagement international en cause ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution»*. Autrement dit, le traité Ceta ne peut intégrer l'ordre juridique français s'il n'est pas pleinement conforme aux règles et aux principes posés par la Constitution. Or, la lecture de cet imposant traité laisse apparaître de nombreuses dispositions qui portent manifestement atteinte à la Constitution, en particulier sur trois points: le mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats (1), la coopération en matière réglementaire (2), l'absence de mesures propres à garantir le respect du principe de précaution (3).

1) «L'atteinte au droit à un égal accès à un juge indépendant»

La section «F» du chapitre VIII du traité Ceta prévoit un mécanisme de règlement des différends entre les investisseurs et les Etats (dit «RDIE») qui crée une inégalité entre les investisseurs *français* et les investisseurs *étrangers – en l'occurrence, canadiens* – puisque seuls ces derniers sont recevables à exercer une action à l'encontre d'un Etat qui méconnaîtrait les stipulations de l'accord. Pour les autres, étant des «nationaux», seules les voies de recours prévues par le droit français sont recevables. Il s'agit là d'une application classique du principe de «territorialité» consacré notamment par le code civil. Cette situation crée, paradoxalement, une sorte de privilège offert aux investisseurs internationaux au détriment des investisseurs nationaux que ne justifie aucun intérêt général. D'autre part, l'article 8.27 du traité prévoit *«que les membres du tribunal sont nommés pour un mandat de cinq ans, renouvelable une fois»*. Or, le non-renouvellement du mandat est une des caractéristiques essentielles des principes d'indépendance et d'impartialité, indissociables de l'exercice de fonctions juridictionnelles.

2) «L'atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté»

Le chapitre XXI du traité impose aux parties de *«permettre l'ouverture à la participation d'autres partenaires commerciaux internationaux»*, de *«prévenir et éliminer les obstacles inutiles au commerce et à l'investissement»*, d'échanger *«périodiquement des informations sur les projets de réglementations prévus»*. Le traité prévoit également la création d'un comité mixte, qui réunit des représentants du Canada et de l'Union européenne mais pas des représentants des Etats membres, doté d'un pouvoir décisionnel important qui interfère directement dans l'exercice du pouvoir législatif et réglementaire des Etats membres et des instances de l'Union européenne. Autant d'éléments nouveaux qui, en imposant au législateur français un certain nombre d'obligations, portent atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale.

3) «L'atteinte au principe de précaution»

Alors que le traité Ceta intervient dans de nombreux domaines relatifs à l'environnement, à l'alimentation et à la santé, le mot «précaution» n'est pas prononcé dans les 1 500 pages du traité! Ce silence des parties, cette inertie, est donc en totale contradiction avec l'article 5 de la charte de l'environnement qui impose aux autorités publiques d'aménager préventivement des mécanismes et des mesures de contrôle. L'évocation de ces principes constitutionnels n'a pas pour objet de bloquer le développement des échanges internationaux; seulement de rappeler qu'il doit s'inscrire dans le cadre d'un droit démocratique. ◂▸

Par
DOMINIQUE ROUSSEAU

DR

Professeur à l'université Paris-I Panthéon-Sorbonne

Le monde en mouvement

LE DÉBUT DE LA FIN POUR LA CPI ?
Après avoir tenté en vain de la convaincre de poursuivre les pays de l'Union européenne pour la mort de migrants en Méditerranée, la Gambie va se retirer de la Cour pénale internationale (CPI), tout comme le Burundi et l'Afrique du Sud.

30
C'est le nombre de civils exécutés par Daech, dans une province centrale de l'Afghanistan, en représailles à la mort d'un commandant djihadiste.

MONDIALISATION

Derrière le chantage, la mise en échec du Ceta est programmée

Tout a été fait pour sauver du naufrage l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada. Mais même si les Wallons se ravisaient à la dernière minute, l'avenir du traité demeurerait très compromis. Les recours juridiques se multiplient.

Jusqu'au bout du suspense... Ou plutôt du chantage ! Tout aura été fait pour contraindre les entités régionales (Wallonie et Bruxelles) ou communautaires (francophone, mais aussi la toute petite collectivité germanophone, qui a, hier matin, voulu faire entendre son refus, passé inaperçu, du texte en l'état) de Belgique à revenir sur leur veto pour autoriser finalement le gouvernement fédéral à engager la signature du pays au bas de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada (Ceta). Après avoir multiplié les ultimatums ces dix derniers jours, les représentants du Conseil des chefs d'État et de la Commission européenne ont jusqu'à la dernière minute refusé d'annuler formellement le sommet avec le Canada prévu ce jeudi à Bruxelles.

Au Parlement européen, mercredi dans la matinée, Donald Tusk, le président du Conseil européen, a voulu flatter les dirigeants du plat pays : « *D'ici à la fin de la journée, seuls les Belges peuvent décider de la position de la Belgique. J'ai été très impressionné par la détermination et l'engagement qu'ils ont démontrés au cours des dernières heures. J'espère toujours que la Belgique nous prouvera qu'elle reste la championne de la construction du consensus et que nous serons capables de finaliser l'accord bientôt. Au moment où je parle, le sommet de jeudi est encore possible.* » Rudy Demotte, l'alter ego de Paul Magnette à la communauté française de Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles), a réagi vertement, parlant de ce nouvel ultimatum comme d'« *un couteau sous la gorge, pas un signe d'ouverture* ». Interpellé au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il a repoussé une fois de plus l'urgence : « *La décision d'octroyer les pleins pouvoirs au fédéral pour signer le traité ne sera pas encore prise aujourd'hui, et ne le sera certainement pas sans que le Parlement ait eu l'occasion de se forger une opinion précise,* a-t-il indiqué. *Dans ces conditions, la tenue du sommet UE-Canada ce jeudi est clairement impossible.* »

MANIFESTATION À BERLIN LE 17 SEPTEMBRE 2016 CONTRE LES TRAITÉS COMMERCIAUX CETA ET TAFTA. PHOTO ODD ANDERSEN/AFP

« LES RÉUNIONS SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT », DÉPLORAIT HIER APRÈS-MIDI PAUL MAGNETTE, LE MINISTRE-PRÉSIDENT WALLON.

La fable de l'isolement des citoyens et dirigeants wallons fait long feu

En Belgique, le gouvernement fédéral, issu d'une coalition ultralibérale largement dominée par les nationalistes flamands de la N-VA, a également mis les bouchées doubles pour forcer la main aux Wallons. Hier dans l'après-midi, les négociations se poursuivaient à Bruxelles. Selon les médias belges, les francophones de Belgique réclament une série de garanties avant de pouvoir se prononcer sur le fond : ils demandent une « *clause de sauvegarde générale* » permettant à la Belgique ou ses entités fédérées de se retirer du Ceta, « *l'évolution* » des tribunaux d'arbitrage privés vers une « *cour internationale publique* », des protections effectives pour les produits agricoles avec des « *mécanismes de sauvegarde particuliers* » et l'exclusion claire et définitive des « *services à la personne* » et des « *mécanismes d'assurance sociale* » du champ couvert par le Ceta. Des « *clarifications* » qui, on le voit bien, ne sont pas négligeables et qui, à ce stade, risquent d'être immédiatement désamorcées...

Quoi qu'il arrive, après le camouflet politique infligé aux promoteurs du libre-échange, l'avenir s'est largement assombri pour ce traité avec le Canada, qui, selon Tusk, est « *le plus européen des pays hors de l'Europe* ». La fable de l'isolement des citoyens et dirigeants politiques wallons fait long feu : de tous les côtés, des recours juridiques se préparent. La cour constitutionnelle allemande a certes provisoirement autorisé l'État fédéral à signer le Ceta, mais sous des conditions qui méritent d'être soulignées. La décision finale n'interviendra que dans quelques années, mais le parcours est balisé et, comme la contestation signée par des centaines de milliers de citoyens allemands porte sur la modification inconstitutionnelle des pouvoirs au profit des multinationales, la probabilité d'une invalidation de la signature de l'Allemagne est importante. Même scénario au Canada où, alors que de très nombreux Québecois manifestent bruyamment leur soutien à la fronde des Wallons, une plainte est en préparation : elle portera sur le défaut de consultation du Parlement et des entités provinciales, ainsi que sur les tribunaux d'arbitrage, qui permettront aux très grandes entreprises d'imposer leur loi aux États. Au Parlement européen, les écologistes ont demandé que la Cour de justice de l'Union européenne examine le Ceta avant tout poursuite de la procédure d'adoption. Le suspense peut se prolonger, mais la négociation des accords de libre-échange entre incontestablement en crise... »

THOMAS LEMAHIEU

LE QUÉBEC APPUIE LES WALLONS

Le Parti québécois et Québec solidaire demandent au gouvernement canadien d'écouter les critiques de la Wallonie concernant le traité de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne. Venu à Bruxelles la semaine dernière pour dénoncer le Ceta, le député de Québec solidaire Amir Khadir dénonce en particulier le pouvoir accordé aux multinationales face aux États.

Acteurs publics du 27/10/2016

Exclusif : un rapport parlementaire s'attaque au temps de travail des fonctionnaires

Le gouvernement doit lancer avant la fin du quinquennat un *"véritable"* plan de lutte contre l'absentéisme des fonctionnaires, préconise le député radical Alain Tourret dans un rapport annexé au projet de loi de finances pour 2017 et qu'*Acteurs publics* s'est procuré.

Durée légale de travail et absentéisme. La réforme de l'organisation du travail dans la fonction publique doit être rapidement approfondie. C'est, une nouvelle fois, le souhait formulé par le député radical Alain Tourret, dans son rapport sur la fonction publique relatif au projet de loi de finances pour 2017.

Dans ce document, qu'*Acteurs publics* s'est procuré, le parlementaire du Calvados recycle un certain nombre des propositions de ses 4 précédents rapports sur le sujet. Une sorte de bilan quinquennal, où le député exhorte le gouvernement à agir au plus vite sur la durée légale de travail et sur l'absentéisme dans les trois versants de la fonction publique.

Durée légale de travail

Comme l'a fait Philippe Laurent, le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT), dans son propre rapport sur le temps de travail dans la fonction publique, le député radical appelle le gouvernement à faire respecter la durée légale de travail dans l'ensemble de la fonction publique, soit 1 607 heures par an.

Actuellement, cette durée annuelle de travail est inférieure de 1,4 % à la réglementation, soit 1 584 heures. Dans la fonction publique territoriale, celle-ci n'atteint même qu'une moyenne de 1 562 heures par année, précise la Cour des comptes dans son rapport annuel sur les finances publiques locales.

Cette différence résulte de la possibilité pour les collectivités de maintenir des régimes de travail inférieurs à la durée réglementaire (pour celles ayant adopté un régime de travail avant 2001). *"Il est urgent de modifier les dispositions législatives permettant encore aux collectivités de déroger [à cette règle] et d'harmoniser le régime des autorisations spéciales d'absences dans les trois versants de la fonction publique"*, souligne le député dans son rapport.

Absence d'état des lieux

Concernant l'absentéisme des fonctionnaires, Alain Tourret recommande de mettre en place un *"véritable"* plan de lutte au niveau national et ce avant la fin du quinquennat. Comme le relevait la Cour des comptes dans son rapport sur les finances locales, le taux global d'absentéisme est notamment en hausse dans les collectivités territoriales.

"Malgré les efforts du gouvernement pour obtenir des données claires, complètes et fiables dans les trois versants de la fonction publique sur la question de l'absentéisme, la situation ne s'est pas améliorée", juge Alain Tourret, regrettant notamment l'absence d'un état des lieux *"pertinent"* sur le phénomène de l'absentéisme.

Le député rejette notamment la faute sur le Conseil commun de la fonction publique. En 2015 et 2016, l'ordre du jour de ce dernier, chargé de définir des indicateurs communs de gestion des ressources humaines, a *"plutôt porté sur les indicateurs de rémunération que sur ceux relatifs au temps de travail et à l'absentéisme"*.

Jour de carence

Dans son rapport, Alain Tourret remet également en cause un décret de 2014 relatif à l'expérimentation de la délégation du contrôle des arrêts maladie par les caisses d'assurance et entré en vigueur suite à la suppression du jour de carence dans la fonction publique. Ce décret notifiait que les fonctionnaires, déjà soumis à une obligation de transmission de leurs arrêts maladie dans un délai de 48 heures, verraient leur rémunération baissée de moitié s'ils ne respectaient pas ce délai par deux fois sur une période de vingt-quatre mois.

Le bilan de son application est *"mitigé"*, affirme le député dans son rapport. Sur les 63 440 fonctionnaires de l'État concernés par cette expérimentation pour un total de 275 474 arrêts maladie, seuls 15 077 contrôles ont été effectués, soit un taux de contrôle de 5,5 %, précise le rapport. *"La mesure n'a pas encore pleinement produit ses effets quantitatifs"*, commente Alain Tourret.

À en croire le député du Calvados, le gouvernement aurait indiqué, au cours de son audition, qu'il envisageait de présenter d'autres mesures sur le sujet dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017… mais aurait toutefois écarté le rétablissement d'un jour de carence.

Un échec donc, pour Alain Tourret qui, dans ses précédents rapports, avait invité le gouvernement à introduire une journée de carence en cas de congé maladie ordinaire dans le secteur public et le secteur privé.

Valorisation indemnitaire

Quoi qu'il en soit, le député appelle le gouvernement à lancer un *"vaste"* plan de lutte contre l'absentéisme et propose différents leviers *"susceptibles de prévenir et endiguer ce phénomène"* : la détermination d'un taux d'absentéisme commun, la valorisation du régime indemnitaire en fonction de la présence ou encore le recours au contrôle des motifs pour apprécier médicalement l'opportunité des arrêts.

Le rapport d'Alain Tourret sera examiné en commission élargie le 4 novembre prochain avant un passage en séance publique à l'Assemblée nationale jeudi 10 novembre.

Bastien Scordia

Acteurs Publics du 27/10/2016

Annick Girardin veut combattre l'homophobie dans la fonction publique

À l'occasion d'une réunion avec les associations LGBT, le 27 octobre, la ministre de la Fonction publique a annoncé son souhait de dresser un état des lieux des discriminations homophobes au sein de la fonction publique. Une étude scientifique sur le sujet devrait être menée dans les six prochains mois.

Alors que le gouvernement s'est mobilisé ces derniers mois sur les questions de diversité et de lutte contre les discriminations dans le secteur public – notamment par la commande du rapport de l'économiste Yannick L'Horty sur la diversité dans l'accès au service public, rendu public cet été –, le ministère de la Fonction publique veut désormais s'attaquer à l'homophobie. À la demande des associations LGBT ("lesbiennes, gays, bi et trans"), réunies au ministère jeudi 27 octobre, la ministre, Annick Girardin, a annoncé qu'une étude sur les discriminations homophobes serait prochainement lancée.

Cette enquête, dont la réalisation est prévue dans les six prochains mois, doit permettre de dresser un *"véritable"* état des lieux des discriminations anti-LGBT au sein de la fonction publique.

"Après plusieurs mesures prises en faveur de la diversité dans l'accès à l'emploi public et contre les inégalités salariales entre les femmes et les hommes [une mission confiée à la députée Françoise Descamps-Crosnier, ndlr], *cette initiative s'inscrit dans une démarche globale du ministère pour renforcer l'égalité dans la fonction publique"*, souligne Annick Girardin dans un communiqué.

Agents publics impactés

À en croire les représentants des associations LGBT, les discriminations vécues par les agents publics en raison de leur orientation sexuelle ont de nombreuses conséquences. Et ce, notamment, sur les rémunérations et les évolutions de carrière professionnelle des fonctionnaires.

L'occasion également pour la ministre de la Fonction publique de rappeler *"la nécessité d'exemplarité des employeurs de la fonction publique dans la lutte contre toutes les discriminations et l'accompagnement des agents discriminés"*.

Compléter l'action interministérielle

L'étude lancée par Annick Girardin viendra ainsi compléter les actions déjà menées en ce sens par la direction interministérielle à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme (Dilcra). Cette dernière avait vu ses missions étendues aux "LGBTphobies" suite à une réunion entre le gouvernement et les associations représentatives, en juin dernier. La délégation

interministérielle avait elle-même recruté l'ex-président de l'association nationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, SOS Homophobie, Yohann Roszewitch.

À l'occasion de la prochaine Journée internationale de prévention de l'homophobie, le 17 mai 2017, un module de formation devrait également être proposé aux fonctionnaires pour lutter contre les discriminations anti-LGBT, a annoncé la ministre de la Fonction publique.

Bastien Scordia

JUSTICE : UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE REND DES VERDICTS SEMBLABLES A CEUX DES JUGES

ANAIS CHERIF

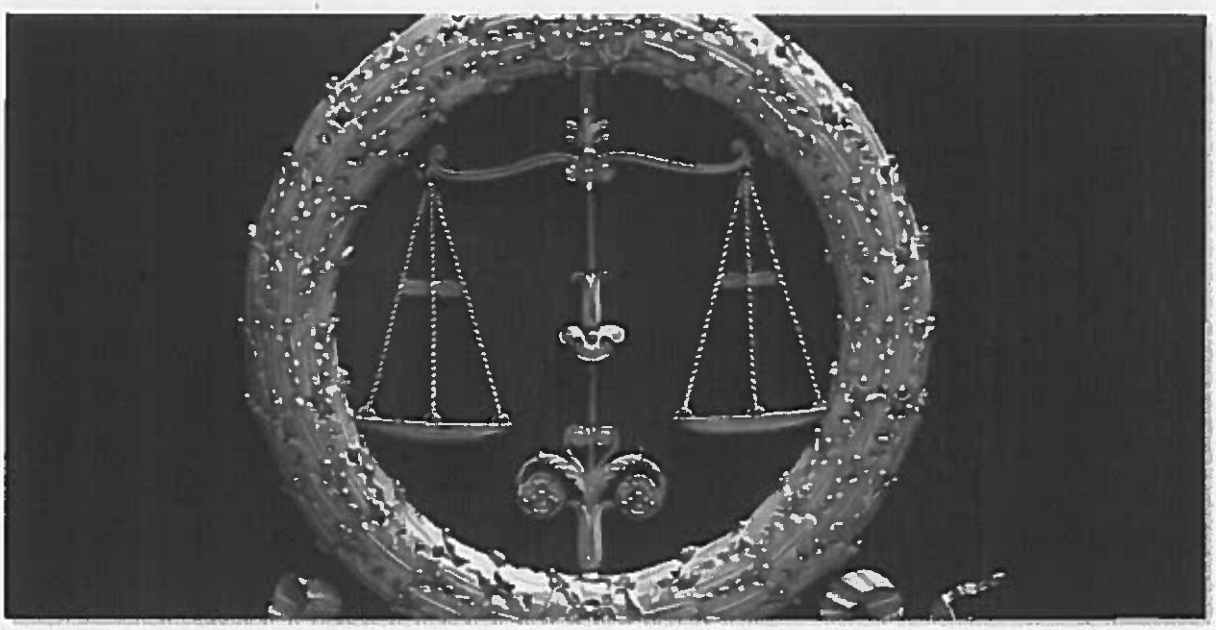

Des chercheurs anglais ont analysé 584 jugements de la Cour européenne des droits de l'homme. Leur intelligence artificielle a rendu un jugement similaire à celui des juges dans 79% des cas.

La justice peut-elle être rendue par des robots ? Des chercheurs de l'University College London se sont penchés sur la question en développant une intelligence artificielle capable d'élaborer des décisions de justice. Ils ont analysé 584 affaires de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), correspondant à trois articles de la Convention européenne des droits de l'homme : interdiction de la torture et des traitements inhumains ou dégradants (article 3), droit à un procès équitable (article 6) et enfin, droit au respect de la vie privée et familiale (article 8).

Dans 79% des cas, l'intelligence artificielle a rendu des jugements similaires à ceux des juges. Procédure, faits, circonstances... *"Les jugements de la Cour ont une structure bien distincte, ce qui les rend particulièrement appropriés à l'analyse de texte"*, précisent les chercheurs dans leur rapport, publié sur le journal scientifique *Peer J.* L'équipe a établi des modèles, en comparant notamment les décisions finales aux articles invoqués ou aux types de preuves présentées. *"C'était notre intention de révéler les modèles qui conduisent les décisions de justice"*, explique le scientifique Nikolaos Aletras à *The Verge*. Autre fait notable : les chercheurs ont remarqué que les juges de la CEDH privilégient des jugements aux cas par cas à une application stricte de la loi.

74.150 AFFAIRES EN ATTENTE DE JUGEMENT À LA CEDH

Pour l'équipe de chercheurs, l'intelligence artificielle ne permet pas de remplacer les juges humains. Elle pourrait davantage être utilisée pour identifier *"les affaires qui sont le plus susceptibles de constituer des violations"*, assure Nikolaos Aletras à *The Verge*. Et donc, établir un classement des affaires prioritaires à traiter, permettant un gain d'efficacité pour une CEDH toujours plus engorgée.

Alors que l'institution recevait 8.400 requêtes en 1999, elle en dénombrait 40.650 en 2015. Fin septembre, 74.150 affaires étaient encore en attente de jugement. *"Les Cours utilisent déjà beaucoup d'outils informatiques d'analyse, et je pense qu'à l'avenir, l'intelligence artificielle pourra également être utile"*, affirme le chercheur. L'équipe de l'University College London aimerait désormais élargir sa base de données, avec une plus grande variété d'articles et d'affaires à analyser.

L'administration, Internet et moi

SIMPLIFICATION *Le gouvernement rend publiques trente mesures destinées à faciliter notre vie administrative. La dématérialisation est au cœur de cette réforme.*

PAR CORALIE GARANDEAU

C'EST CHOC SUR CHOC pour l'administration ! Après le « choc de simplification » annoncé lundi pour les entreprises, Jean-Vincent Placé, secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat, rendait publiques hier les trente mesures qui simplifieront la vie administrative des Français. En tout, deux cent onze mesures ont été adoptées pour les particuliers depuis novembre 2014, dont seulement 55 % sont déjà entrées en vigueur.

CARTE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Moins d'allers-retours en mairie seront nécessaires pour renouveler une carte d'identité et un passeport. On pourra remplir la prédemande en ligne. Il suffira de communiquer au guichet de la mairie le numéro de prédemande. Un seul déplacement en mairie pourrait donc suffire pour renouveler ses papiers. Quant au passeport, il n'y aura plus à transmettre les mêmes justificatifs qu'à la toute première demande lors de son renouvellement. Et les empreintes digitales permettront d'éviter de remplir un nouveau formulaire.

DÉCLARATION DE TRAVAUX

Celles-ci pourront se faire grâce à un seul formulaire à remplir en ligne. Un guide illustré permettra au particulier de comprendre précisément la nature des pièces justificatives demandées, surtout pour les plus complexes, comme par exemple les plans de masse ou de façade et de toitures. En outre, si vous modifiez votre déclaration préalable de travaux, les communes seront libres de ne pas demander de nouveau les pièces dont elles disposent déjà.

Les propriétaires situés dans le périmètre des Bâtiments de France devraient avoir plus de visibilité en amont pour savoir quels travaux sont envisageables, en termes de couleurs ou de matériaux.

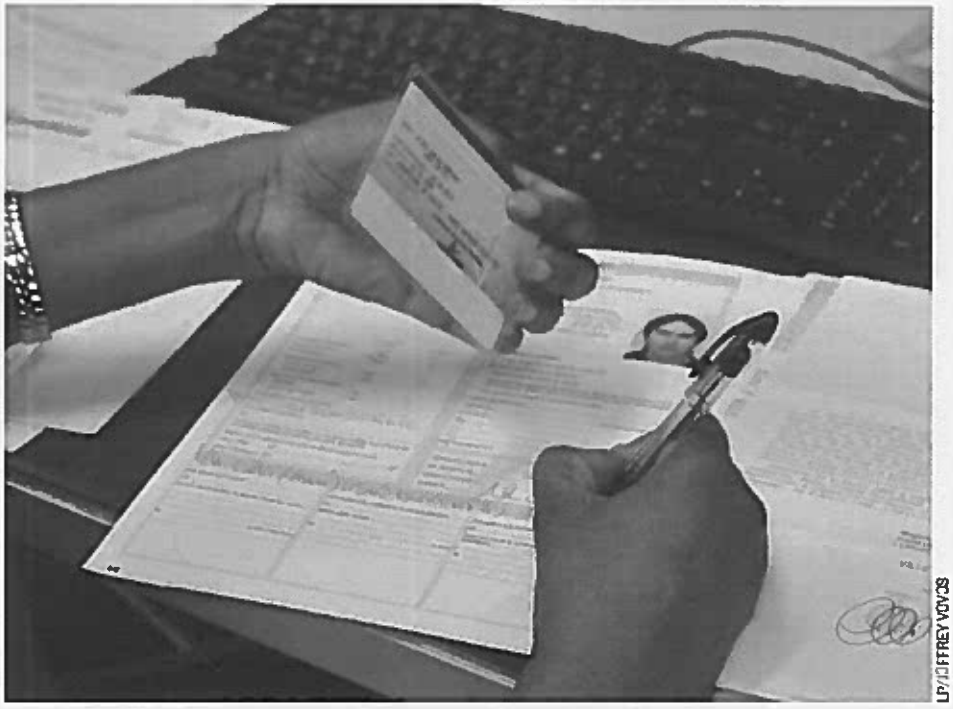

LP/JEFFREY VOV/28

Pour renouveler une carte d'identité ou un passeport, la demande pourra être remplie en ligne.

SCOLARITÉ

Suivre le parcours scolaire de son enfant devrait être plus simple. Fini la multiplication des authentifications pour accéder aux ressources éducatives et administratives. Les parents d'élèves n'auront plus qu'un seul point d'accès numérique, une mesure expérimentée à la rentrée 2018 dans l'académie de Rennes.

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Les nouveaux parents auront cinq jours – et même huit jours en cas d'éloignement important – pour déclarer la naissance de leur nouveau-né auprès de l'officier d'état civil, contre trois aujourd'hui.

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), dont le handicap est particulièrement grave et stable et dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 %, pourront bénéficier de l'allocation pour une durée pouvant aller jusqu'à vingt ans, au lieu de dix.

PERSONNES EN ALD

Le délai d'ouverture des droits ou son renouvellement est réduit. Désormais, le médecin obtient l'accord de l'assurance maladie aussitôt qu'il a délivré son diagnostic sur la pathologie et sa date de début. Cette mesure bénéficie déjà aux 7 millions de Français en ALD (affection de longue durée).

LA GENDARMERIE POURRA-T-ELLE PAYER LES LOYERS DE NOVEMBRE? PAS SUR

MICHEL CABIROL

Les crédits destinés aux loyers sont gelés... Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve souhaite que la mise en réserve soit levée et que les crédits encore gelés soient dégelés d'ici à la fin de l'année.

La gendarmerie pourra-t-elle payer ses loyers? Pas sûr. Car les crédits destinés aux loyers sont gelés... Le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve souhaite que la mise en réserve soit levée et que les crédits encore gelés (112 millions d'euros en autorisations d'engagement, 99 millions en crédits de paiement) soient dégelés d'ici à la fin de l'année, a expliqué la semaine dernière devant les députés le patron de la gendarmerie, le général Richard Lizurey. *"S'ils ne le sont pas, nous ne serons plus en mesure de payer les loyers à partir de novembre, ce qui serait évidemment préjudiciable à nos bailleurs. Mais nous avons bon espoir que ce dégel ait lieu"*, précise le directeur général de la gendarmerie nationale.

Habituellement les mises en réserve ne concernent que les dépenses en investissement de matériels. *"La mise en réserve de crédits pour des dépenses obligatoires a été une surprise"*, souligne le général Lizurey. Pour autant, il se montre relativement satisfait de cette initiative, qui pourrait être tactique. Pourquoi ? *"C'est pour nous une vraie opportunité de réaliser les effectifs dans l'année. C'est un choix gouvernemental que je considère comme positif car cela nous permet de recevoir dans les unités en septembre des matériels commandés en début d'année"*, précise-t-il.

> *"L'affectation aux dépenses obligatoires des crédits mis en réserve nous a en tout cas permis de lancer dès le début de l'année des commandes de matériel, de sorte que nos unités voient arriver dès à présent des véhicules neufs", fait remarquer le directeur général e la gendarmerie nationale.*

3.000 VÉHICULES NEUFS

La gendarmerie va recevoir pour la première fois depuis longtemps 3.000 véhicules neufs. *"C'est exceptionnel*, estime-t-il. *Il faut que l'effort s'inscrive bien sûr dans la durée afin que nous puissions renouveler le parc de véhicules*". Aujourd'hui, sur quelque 30.000 véhicules de la gendarmerie, 3.800 devraient normalement être réformés mais sont maintenus en service faute de véhicules pour les remplacer. *"L'effort va se poursuivre en 2017 à hauteur de 65 millions d'euros, et je pense qu'une telle trajectoire nous permettra de résorber notre stock de véhicules en instance de réforme"*, espère le général Richard Lizurey.

> *"S'agissant des moyens, je serais tenté de dire qu'ils sont en adéquation avec la menace mais que, si nous en avions plus, ce serait encore mieux", fait-il valoir.*

Avec la livraison des 3.000 véhicules neufs, deux types de véhicules vont être sortis de la flotte classique. D'une part, ceux qui font l'objet d'un marché de location, essentiellement pour les unités de recherche, et, d'autre part, les véhicules banalisés, dont la gendarmerie dispose dans la durée et qui ont une immatriculation militaire administrative mais des plaques civiles enregistrées dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV).

POLICIERS : COMMENT CALMER LA FRONDE ?

28 MINUTES / ARTE

[Replay 28'] La Tribune publie chaque jour des extraits issus de l'émission "28 minutes", diffusée sur Arte. Aujourd'hui, comment calmer la fonde de la police ?

La colère gronde... et ne faiblit pas dans les rangs de la police française. Depuis plus d'une semaine, des centaines de policiers se réunissent chaque soir malgré l'interdit pour revendiquer de meilleures conditions de travail après l'agression de leurs collègues au cocktail Molotov à Viry-Châtillon. Alors que la mobilisation semble échapper aux syndicats, que peut faire le gouvernement pour calmer la fronde ?

Pour en parler, la secrétaire générale du Syndicat de la magistrature Laurence Blisson, le politologue et spécialiste de la police Sebastian Roché et Luc Poignant, délégué du syndicat Unité SGP Police-FO.

police-manifestation-gouvernement-syndicats-justice

Policiers: le syndicat de la magistrature accuse Cazeneuve de faire de la justice un "coupable idéal"

Paris, 27 oct 2016 (AFP) - Le syndicat de la magistrature (SM, gauche) a jugé jeudi "navrante" l'attitude du ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve face à la grogne des policiers l'accusant de désigner à la vindicte policière un "coupable idéal: l'autorité judiciaire".

"Hier inflexible et sourd à la contestation populaire qui s'exprimait massivement contre la loi travail, le gouvernement cède aujourd'hui avec une facilité déconcertante à la colère débordante de plusieurs centaines de policiers", dénonce dans un communiqué le syndicat pour qui "la peur a changé de camp".

"Les tentatives de déminage médiatique n'ayant pas tari les démonstrations de force, Bernard Cazeneuve est monté d'un cran" faisant passer le drame de Viry Chatillon, à l'origine des manifestations, "du statut de crime contre des policiers" à "une attaque contre la République +en droit et en devoir de se défendre+", explique le SM.

Réagissant au plan pour la police annoncé mercredi par le ministre de l'Intérieur, le syndicat accuse M. Cazeneuve de désigner en creux "à la vindicte policière un coupable idéal: l'autorité judiciaire".

Pour le SM, l'idée de "réprimer plus sévèrement l'outrage" aux policiers pour l'aligner sur celui fait aux magistrats, "relâcher le contrôle des armes par la police et, surtout, placer les décisions de justice sous surveillance policière" dans le cadre d'une "information partagée", relèvent du "populisme".

"Il est consternant qu'il ait fallu attendre un tel drame pour que l'insuffisance des moyens policiers, commune à tant de services publics, soit prise en compte", regrette également le SM.

Le gouvernement a annoncé mercredi soir le déblocage d'une enveloppe de 250 millions d'euros et des mesures répondant à la plupart des revendications des policiers, espérant calmer le mouvement de grogne entamé après l'attaque d'une voiture de police au cocktail Molotov le 8 octobre à Viry-Châtillon (Essonne).

L'Union syndicale des magistrats (USM, largement majoritaire dans la profession) avait déjà estimé vendredi que la justice ne saurait "être tenue responsable" de la colère des policiers qui réclament notamment une réforme de la présomption de légitime défense.

ch-pr/bat/sd

2016/10/27 14:33:56 GMT+02:00
#126696 DVBP 1502 JXC46 (4) AFP (327 words)

RETRAITES : LA BAISSE DE LA CSG POUR LES PLUS MODESTES VOTEE

LATRIBUNE.FR

Cette mesure devrait bénéficier à 550.000 ménages modestes. Plusieurs amendements qui voulaient élargir la mesure ont été retirés.

Avec l'aval du gouvernement, l'Assemblée nationale a voté jeudi la baisse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les retraités modestes. La mesure, qui prévoit un taux réduit ou une exonération, devrait toucher un demi-million de ménages supplémentaires. Dans le détail, 290.000 ménages seront exemptés de CSG pour un gain moyen de 46 euros par mois, et 260.000 paieront un taux réduit pour un gain moyen de 38 euros mensuels.

Des amendements socialistes et des radicaux de gauche qui plaidaient pour aller plus loin, en touchant 910.000 ménages, ont finalement été retirés, au profit de ce "*point d'équilibre*", selon les termes employés par la rapporteur générale du Budget Valérie Rabault (PS). Au nom des radicaux de gauche, Paul Giacobbi a aussi dit se rallier "*à la solution consensuelle qui émerge aujourd'hui*".

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

Cette mesure va conduire à un manque à gagner de 280 millions d'euros pour la Sécurité sociale, qui sera compensé par le budget de l'Etat. Christian Eckert, secrétaire d'Etat au Budget, n'a pas manqué de le signaler : "*A un moment donné, on peut dire que le déficit de la Sécurité sociale est quasiment ramené à zéro (...) mais à chaque fois c'est le budget de l'Etat qui compense, on en est aujourd'hui à plus de 13 milliards de compensation tous les ans, donc il ne faut pas s'étonner que le budget de l'Etat se réduise moins vite et moins facilement.*"

Seconde remarque faite par le secrétaire d'Etat: *"Une décision d'aujourd'hui, appliquée au 1er janvier prochain, avec les milliers de contribuables concernés et les multiples caisses concernées, ce n'est pas simple techniquement"*, a-t-il dit, n'excluant par de proposer des aménagements au cours de la navette.

(Avec AFP)

police-justice-syndicats-gouvernement-manifestation,PREV

La réforme de la légitime défense remise en chantier sous la pression des policiers (PAPIER D'ANGLE)

Par Pierre ROCHICCIOLI

Paris, 27 oct 2016 (AFP) - Moins de cinq mois après avoir été modifié dans le cadre de la lutte antiterroriste, le régime de la légitime défense, jugé équilibré par les magistrats, est remis en chantier pour tenter de répondre à la grogne des policiers.

En réponse aux manifestations de policiers en colère, le gouvernement a annoncé mercredi soir après une réunion à l'Élysée une réflexion sur ce sujet sensible. Des "propositions" devront être faites dès fin novembre au Parlement.

Les syndicats de police réclament depuis des années une évolution des conditions d'utilisation de leurs armes. Ils en ont)à nouveau fait l'une de leurs revendications après l'attaque aux cocktails Molotov de plusieurs policiers, début octobre à Viry-Châtillon, dans l'Essonne.

"Nos collègues auraient pu utiliser leurs armes mais ils ne l'ont pas fait. Peut-être parce qu'ils se sont posés la question des conséquences d'un tir sur leur vie", explique Jean-Claude Delage, du syndicat Alliance (majoritaire). "On veut que demain, nos collègues aient l'esprit clair à ce sujet, sans pour autant leur donner un permis de tuer."

Pour le syndicaliste, le nouveau texte devra prendre en compte les notions de "danger imminent" et de "sommations": "si un policier se retrouve face à un homme armé qui le menace ou menace quelqu'un, il doit pouvoir faire feu après deux sommations".

Jusqu'ici, la loi conditionne la reconnaissance de la légitime défense à la notion de nécessité, de proportion de la riposte et de simultanéité, que les juges apprécient au cas par cas.

Mais ce sujet fait débat depuis des années en France où certains craignent une évolution "à l'américaine" de la société.

Le texte de référence a déjà été modifié le 3 juin, dans la foulée des attentats jihadistes de 2015, pour permettre aux policiers "d'empêcher la réitération, dans un temps rapproché, d'un ou plusieurs meurtres ou tentative de meurtre venant d'être commis".

- "Enième réforme" -

Le retoucher à nouveau, en si peu de temps, fait débat jusqu'au sein du gouvernement.

Le garde des Sceaux Jean-Jacques Urvoas s'est clairement dit défavorable à une modification des règles alors que son collègue de l'Intérieur Bernard Cazeneuve s'est montré plus ouvert à une évolution.

A droite, Nicolas Sarkozy s'est déclaré en faveur d'une "présomption de légitime défense" tout comme son ex-ministre de l'Intérieur Claude Guéant. Ce dernier s'était pourtant refusé à donner aux policiers "un permis de tuer" lorsqu'il était au pouvoir, jugeant "que l'état du droit présentait un bon équilibre". "Ma position a évolué", a-t-il concédé jeudi sur France Inter.

Dans la magistrature, où le texte en vigueur est jugé "équilibré", on s'interroge sur la réactivation du débat.

"Le 3 juin, les policiers étaient satisfaits. Qu'est-ce qui a changé depuis à part un sentiment de ras-le-bol? C'est pas une énième réforme qui va changer leur quotidien", fait valoir Virginie Duval de l'Union syndicale des magistrats (majoritaire), rappelant que la jurisprudence des tribunaux est plutôt favorable aux policiers.

Pour Clarisse Taron du Syndicat de la magistrature, classé à gauche, "ce qui semble déplaire aux policiers, c'est qu'il y ait une enquête" lorsqu'ils utilisent leur arme. "Mais, même si on inverse la charge de la preuve avec la présomption de légitime défense, il y aura toujours enquête parce qu'on est dans un Etat de droit et qu'on ne peut pas défourailler n'importe comment", ajoute-t-elle.

"Il faut distinguer l'ouverture du feu, où la légitime défense est facilement reconnue, du recours à d'autres armes non-létales (grenades, flashball) où les magistrats sont plus réticents", souligne Me Laurent-Franck Liénard qui défend des policiers depuis 25 ans.

La présomption de légitime défense? "C'est débile", tranche-t-il, "ça va lever un frein chez les policiers qui vont se croire protégés mais devront toujours au final se justifier devant un tribunal. En plus, ça va braquer les magistrats".

Pour l'avocat, "il n'est pas nécessaire de changer la loi". "Une option pourrait être d'étendre la compétence des chambres correctionnelles militaires aux violences impliquant des policiers. Comme ça, ils ne seraient plus jugés au milieu de délinquants et les magistrats auraient été formés."

pr/fff/jcc

by : Pierre ROCHICCIOLI

2016/10/27 18:09:54 GMT+02:00
#127341 DVBP 2147 JXP57 (4) AFP (662 words)

IDÉES/

Calais, ou la crise de l'hospitalité

Lors du démantèlement de la «jungle», lundi.
PHOTO AIMÉE THIRION POUR LIBÉRATION

Michel Agier «Les migrants sont otages de la campagne électorale»

Pour l'anthropologue, l'évacuation de la «jungle» ne fait pas une politique migratoire, et encore moins d'accueil. Il tente de redéfinir les notions de migrants, de réfugiés ou de travailleurs immigrés, et analyse notre regard sur «eux».

Dans son dernier livre, *les Migrants et nous – comprendre Babel* (CNRS Editions), véritable manifeste sur la cause des migrants, Michel Agier, qui étudie la question des camps et des réfugiés depuis plus de quinze ans, se révèle aussi un observateur des sociétés qui «accueillent» les migrants. De façon scientifique et dépassionnée, l'anthropologue, directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS) tente de redéfinir les notions de migrants, de réfugiés ou de travailleurs immigrés, et analyse notre regard sur «eux». Un regard qui les transforme souvent en errants, parias ou métèques. Ces outsiders annoncent pourtant un monde qui vient, mondialisé et ultra-mobile. L'anthropologue lance des pistes pour une nouvelle «condition cosmopolite».

Comment interprétez-vous le démantèlement de la jungle de Calais?

Il s'agit manifestement d'une opération électorale. Il y a une volonté d'offrir le spectacle de ce qu'en Afrique on appelle «un déguerpissement». François Hollande l'a annoncé il y a quinze jours, et le but est sans doute une photo du chef de l'Etat devant la jungle rasée. On ne comprend pas bien cette politique très confuse. En avril 2015, c'est l'Etat, avec la maire de Calais, qui a décidé le regroupement des migrants sur ce site à 7 kilomètres de la ville, puis l'a laissé à l'abandon. Aujourd'hui, il ne trouve rien d'autre qu'une réponse sécuritaire mise en spectacle, comme si l'on voulait répéter indéfiniment la scène de l'expulsion comme preuve d'un Etat fort. Loin des associations locales qui travaillent depuis des années avec les migrants. Ce sont des associations européennes, en plus des associations locales, qui ont permis que les conditions soient un peu plus vivables. Alors que ces organisations proposaient des solutions depuis un an et demi sans jamais être écoutées, d'un coup, tout a dû être réglé en une semaine dans la précipitation et sans véritable coopération avec le milieu associatif. Tout cela ne fait pas une politique migratoire, encore moins une politique d'accueil. Simplement, les migrants sont les otages de la campagne électorale.

Vous évoquez un traitement très différent en Allemagne?

Non seulement le discours politique d'Angela Merkel a été beaucoup plus courageux, mais en plus le gouvernement travaille en étroite collaboration avec les associations: cela change tout, la qualité de l'accueil y gagne beaucoup. Et même si le nombre d'arrivants est bien supérieur, sans comparaison avec celui de la France, les conditions restent humaines et dignes. C'est dommage car en France le milieu associatif est aussi très motivé mais il se sent écarté. Ce gouvernement n'a pas de véritable lien avec lui, il s'en méfie, il est en rupture avec ce qu'on appelle la «société civile», ce qui est quand même paradoxal pour un gouvernement de gauche.

Que vont devenir les migrants évacués vers les centres d'accueil et d'orientation?

Ils ont, pour la plupart, connu des parcours très longs et très difficiles. Pour les deux premiers jours du démantèlement au moins, on a vu le calme de ceux qui sont partis, des Soudanais et des Erythréens, en particulier, qui a correspondu à une certaine attente, à un espoir d'être au chaud pour quelques jours. Ils ont pu se sentir rassurés d'être enfin accueillis, l'hiver approche et ils ne veulent plus avoir froid ou faim. La plupart pensent qu'ils vont être mieux reçus qu'à Calais. Même s'ils repartent ensuite, ils auront eu le temps de se reposer un peu, de reprendre des forces. Pourront-ils bénéficier de l'asile comme on leur laisse croire? Ou seront-ils «dublinés», c'est-à-dire renvoyés de force dans le premier pays par lequel ils sont arrivés en Europe? Pour ceux qui sont en migration des fois depuis plusieurs années, tout répit est bon à prendre. Ils sont habitués non seulement à la précarité mais aussi à une incertitude quasi permanente. A vivre dans un entre-deux. Plus qu'entre deux mondes, dans les interstices du monde. Ils vivent dans un court terme depuis trop longtemps et sont habitués à des désillusions. La principale désillusion, pour les Afghans, en particulier, qui ont des relations en Grande-Bretagne, c'est d'être refoulés lors de la toute dernière étape avant ce qui est pour eux le but de ce voyage. Ceux-là auront aussi quitté le camp mais pour aller ailleurs, probablement dans la région, mais ils ne renonceront pas à leur projet, pas dans ces conditions.

La notion d'hospitalité était au cœur de l'intervention (très politique) de l'anthropologue Michel Agier lors d'un colloque (engagé) organisé au Collège de France mi-octobre sur la crise des migrants. En s'emparant de ce sujet d'actualité, la vénérable institution souhaitait rendre plus audible la parole des intellectuels sur l'un des événements historiques majeurs vécus en Europe en ce début de XXIe siècle. Cet afflux de réfugiés tentant de rejoindre le continent européen au péril de leur vie est souvent désigné comme une «crise migratoire». Mais de murs en camps de rétention, de naufrages en bidonville, le phénomène semble surtout poser problème aux Européens. Comment accueillir? Qui accueillir? Combien? Depuis le XIXe siècle, l'hospitalité est prise en charge par l'Etat, et il semble qu'aujourd'hui cette hospitalité publique se soit transformée en contrôle des indésirables. Il nous faut de nouveau réfléchir à ce principe et le réinventer, estime l'anthropologue Michel Agier. La jungle de Calais vient d'être évacuée, mais le sort des migrants n'en est pas pour autant réglé. La question se pose dans de nombreuses villes françaises, comme le montrent des élus lyonnais qui veulent repenser le système d'accueil des étrangers sans ressources.

Réinventer l'accueil dans les métropoles

L'évolution du sans-abrisme conduit à décloisonner la réflexion, à Lyon, comme ailleurs.

Comme toutes les métropoles, Lyon est confrontée à la présence de personnes sans abri. La grande ville attire, elle concentre des opportunités sur lesquelles se fondent des espoirs parfois démesurés. Mais lorsqu'elle ne se donne pas les moyens d'un véritable accueil, la métropole devient alors le lieu de toutes les errances.

Depuis deux décennies, le visage des personnes sans abri a profondément changé. La présence de familles, d'abord marginale, est devenue massive. On se souvient de l'apparition des Roms en 1992, considérés comme différents. Ils ont été les premières victimes d'une banalisation du sans-abrisme. Depuis, la présence d'hommes seuls, de femmes isolées, de mineurs non accompagnés, de familles et d'enfants sur nos trottoirs, la nuit est devenue banale alors même qu'elle est humainement intolérable et ne devrait pas être tolérée.

Nous devons nous en préoccuper. Notre responsabilité de femmes et d'hommes politiques est engagée. Il est temps que la Cité rattrape son retard, pour des raisons humanitaires, certes, mais aussi parce qu'il en va de la cohésion sociale mise à mal par le traitement au «fil de l'eau». Nous ne dirons pas que rien n'a été fait, mais lorsque le constat d'échec s'impose, il faut réagir. La pénurie est source de crispations, les acteurs du travail social sont soumis à des injonctions contradictoires entre l'accompagnement de personnes et la «régulation» des flux.

Par ailleurs, un discours politique qui refuse la complexité se durcit. L'environnement social est déboussolé. La connaissance est indispensable à l'action; or, nous ne savons rien des personnes à la rue. Cette absence de connaissance ouvre la voie à tous les fantasmes, surtout ceux qui réduisent le problème à une question migratoire et affirment sans savoir en stigmatisant les populations concernées, forcément surnuméraires.

La méconnaissance est un ennemi redoutable. Sur nos trottoirs, pourtant, il y a des migrants, il y a des réfugiés sans protection, il y a des déboutés de l'asile et il y a aussi maintenant des demandeurs de logement «ordinaires», étrangers et français. Il y a la grande diversité des parcours singuliers et surtout une humanité que nous avons le devoir de reconnaître.

Les moyens font défaut malgré les régulières augmentations du nombre de places en urgence et les mesures spécifiques à l'hiver. Dans ce contexte, il est temps de poser la question de l'adaptation des moyens aux besoins. Cela ne sera possible que lorsque nous aurons passé la première étape, celle de la connaissance. Les acteurs locaux sont soumis à des appels à projets qui enferment les réponses dans des cadres parfois archaïques et interdisent l'évolution. Les projets novateurs sont muselés par une commande publique qui privilégie les moyens au détriment des objectifs. La construction des réponses dépend d'une mobilisation d'un nouveau type, basée sur la connaissance et sur de nouvelles orientations des moyens. Elle repose sur une transversalité qui mobilise l'ensemble des acteurs.

Il faut renouer les liens entre la recherche et l'action, l'université et le terrain, le médical et le social, le politique et la gestion. Les réalisations que nécessite la situation présente et ses évolutions ne peuvent rester cantonner à la mise à l'abri dans des formules qui n'assurent qu'une réponse temporaire (centre d'hébergement d'urgence, hôtels, etc.) à des questions devenues structurelles.

La Métropole de Lyon s'est dotée d'une boîte à outils avec le Plan d'action pour le logement et l'hébergement. Elle doit être mise à contribution. Nous appelons à la mobilisation car nous partageons avec beaucoup une inquiétude face à l'avenir. Inquiétude devant un discours politique d'exclusion des plus vulnérables, devant la négation de réalités, devant le refus d'agir au nom de l'appel d'air. ◆

Par
NATHALIE PERRIN-GILBERT et **ANDRÉ GACHET**

E. SOUDAN

E. SOUDAN

Elus du Ier arrondissement de Lyon et conseillers de la Métropole de Lyon (Groupe Gram)

En somme, que les migrants soient allés dans les centres d'accueil et d'orientation ou non, l'évacuation les fait tous entrer dans une nouvelle phase d'incertitude.

Vous racontez dans votre livre combien les migrations ont changé en période de mondialisation. Surtout, vous expliquez qu'aujourd'hui les migrations ne sont plus politiques mais singulières.

En fait, je dis que leur signification politique n'est généralement plus perçue, même souvent par celles et ceux qui viennent en aide aux migrants. Je me suis interrogé sur ce qu'est la cause des migrants en France, en Europe. L'une des manières de s'engager consiste à s'attacher aux récits singuliers de chacune des personnes en migration. C'est vrai que chaque histoire est singulière. Mais la limite de cet engagement-là, c'est de ne pas voir les raisons politiques ou «géopolitiques» que portent les migrants eux-mêmes. Et ils ont beaucoup de choses à dire sur les conflits et les crises politiques des régions d'où ils viennent et sur la responsabilité des pays européens dans ces crises qui les chassent. Mais cela reste inaudible.

Vous distinguez trois motivations principales à la solidarité: l'humanitaire, la ressemblance et, enfin, la différence.

On peut aider les migrants au nom de leur souffrance. C'est alors l'émotion face à la victime qui domine, même si les personnes qui sont là se voient-elles comme des héros et héroïnes, des aventuriers, et n'aiment pas être traitées en victimes. En outre, cette cause humanitaire peut très bien être récupérée à d'autres fins, comme on le voit avec l'évacuation du camp de Calais où l'on a bien compris que la justification humanitaire n'est, pour l'Etat, qu'un prétexte au déguerpissement. On peut aussi vouloir aider les migrants parce qu'on pense qu'il y a une identification entre ce qu'ils vivent et ceux que des membres de notre famille ont déjà vécu. Ou, au contraire, parce qu'ils incarnent une différence culturelle dont nous avons besoin pour nous penser nous-mêmes.

LES MIGRANTS ET NOUS
de MICHEL AGIER, CNRS éditions
59 pp., 5 €.

Vous parlez de la relation entre le «eux» (les migrants) et le «nous».

Je présente et discute ces différentes «causes des migrants» tout en mettant en avant le besoin de se décentrer pour mieux voir que ce que nous vivons là, ce sont des situations de frontières, culturelles, sociales, etc. Elles nous changent mais elles changent encore plus les personnes qui vivent là sur ces lieux-frontières. Elles se définissent par la frontière: ce sont des hommes-frontières et des femmes-frontières. Il suffit d'avoir fréquenté des lieux comme le camp bidonville de Calais et ceux qui l'habitent pour rencontrer des gens qui sont très conscients de la situation, qui peuvent vous faire des analyses très raisonnées de la politique européenne ou française, qui cohabitent avec près d'une vingtaine d'autres nationalités de migrants et de très nombreux Européens – journalistes, associatifs.

Vous donnez dans votre ouvrage une lecture décalée du mythe de Babel. Finalement, la diversité (ou la multiplication des frontières) est une chance...

C'est une des leçons qu'on peut tirer d'une expérience comme celle du bidonville de Calais dont on parle souvent en terme d'indignité – et c'est vrai que les conditions y étaient d'une grande précarité matérielle – mais qui a été aussi un lieu de découvertes, de conversations, de traductions, de constructions, de part et d'autre. Cela donne une autre image de Babel. En effet, pas celle du chaos ou de la cacophonie, comme on le perçoit de l'extérieur, mais un lieu d'apprentissage de la diversité, un lieu où l'on découvre que l'on vit, en fait, dans un monde plein de frontières, frontières. C'est plutôt cela le monde qui vient et dont les migrants nous informent, un monde dont les habitants sont tous de plus en plus mobiles, et où les identités et les cultures sont bien plus flexibles et changeantes qu'on ne le croit.

Recueilli par
CATHERINE CALVET

Les Echos - vendredi 28 octobre 2016

Les Belges déb maintiennent

EUROPE

Les francophones de Belgique ont trouvé un compromis avec l'Etat fédéral pour signer l'accord avec le Canada.

Gabriel Grésillon
@GGresillon
— Bureau de Bruxelles

Pile en retard. Si les francophones de Belgique avaient voulu prouver que la bataille qu'ils livraient à propos de l'accord avec le Canada (Ceta) relevait en partie de la stratégie politique, ils ne s'y seraient probablement pas pris autrement. C'est jeudi, le jour même où Justin Trudeau, le Premier ministre canadien, aurait dû, théoriquement, signer le fameux accord à Bruxelles, qu'après de longues tractations ils ont finalement annoncé être parvenus à s'entendre sur un texte avec les autorités fédérales du pays. Depuis plusieurs jours déjà, certains mauvais esprits bruxellois anticipaient un scénario de ce type : un sommet UE-Canada annulé, permettant de faire la démonstration éclatante de la capacité de résistance de la Wallonie... suivi de peu d'un compromis.

Dans la foulée de l'annonce de cet accord, ni les Européens ni les Canadiens n'ont d'ailleurs cédé à l'euphorie. Et pour cause : les derniers rebondissements ont enseigné la prudence, vu la complexité des mécanismes institutionnels belges. Il faut, d'abord, que les Parlements des différentes entités fédérées concernées approuvent le texte. Cela devrait pouvoir être fait d'ici à vendredi soir. Puis, les pays de l'Union européenne devront signer l'accord. Ils ont donné jeudi leur feu vert après avoir pris connaissance de l'addendum belge. A ce stade, le chef de la diplomatie canadienne, Stéphane Dion, a donc sobrement salué l'accord, y voyant une « *excellente nouvelle... si cela se concrétise* ». Et de préciser que « *chat échaudé craint l'eau froide* ». Donald Tusk, le président du Conseil européen, a préféré annoncer qu'il ne prendrait contact avec le Premier ministre canadien, Justin Trudeau, qu'une fois seulement « *que toutes les procédures seraient finalisées pour que l'UE signe le Ceta* ».

L'accord paraphé par le gouvernement fédéral et ses entités fédérées a été présenté par Paul Magnette, le ministre-président de la Wallonie, comme une victoire, « *non seulement pour la Wallonie, mais pour toute l'Europe* ». Conscient que les opposants les plus fervents au Ceta se sentaient trahis – certains allant manifester devant la Commission européenne –, il a tenté de les rassurer, expliquant au journal « Le Soir » que « *l'accord sur le Ceta, c'est la mort du TTIP* », en référence au projet d'accord avec les Etats-Unis qui suscite une opposition plus farouche encore et semble encore très loin d'aboutir.

Baisse des barrières douanières

Dans le détail, le compromis belge reste toutefois difficile à décortiquer et est perçu comme un « *sacré imbroglio* » par un ancien membre de la Commission. Ce texte, qui rappelle une fois de plus ce qui était déjà stipulé concernant les OGM ou le principe de précaution, ne peut se comprendre qu'à l'aune de la démarche en deux temps de l'Union européenne sur ce dossier : d'abord, et c'est ce qui se joue actuel-

> « L'accord sur le Ceta, c'est la mort du TTIP. »
> **PAUL MAGNETTE**
> Ministre-président de Wallonie

loquent le Ceta mais une incertitude sur l'avenir

lement, une signature permettant l'entrée en vigueur dite « provisoire » du texte sur tous les domaines qui relèvent strictement des compétences communautaires, c'est-à-dire du commerce. Pour tout le reste, et notamment les fameux tribunaux d'arbitrage internationaux (ICS), il faudra, dans un deuxième temps, une ratification par les Etats membres. Si l'accord belge ouvre la voie à la première phase, et donc à la baisse des barrières douanières, il maintient, en revanche, l'incertitude pour la suite. En particulier au sujet de l'ICS. Les entités fédérées francophones y écrivent que, *« sauf décision contraire de leurs Parlements »*, elles n'accepteront pas la ratification du Ceta avec un mécanisme d'ICS en l'état... tout en affirmant que l'avis de la Cour de justice européenne sera sollicité concernant ce dernier. Au passage, les entités flamandes gravent dans le marbre, elles, leur approbation de l'ICS... *« La Belgique se débarrasse de la patate chaude »*, résume Olivier Prost, avocat associé au cabinet Gide. Et l'Europe, tout en levant un obstacle majeur, reste dans le flou. ■

LES ABERRATIONS DES BAISSES DE CHARGES SUR LES BAS SALAIRES

OLIVIER PASSET, XERFI

La Tribune publie chaque jour des extraits issus des analyses diffusées sur Xerfi Canal. Aujourd'hui, les aberrations des baisses de charges sur les bas salaires

La concentration des baisses des charges au niveau du SMIC, fait partie aux yeux de nombreux économistes de ce qu'il y a de plus efficace pour résorber le chômage des moins qualifiés.

Pour une raison d'abord évidente. Si l'on concentre l'enveloppe de baisse, sur les plus petites rémunérations, cela permet des baisses de coût beaucoup plus importantes. Et cela permet de cibler les catégories les plus exposées au chômage. Sur cette intuition se greffent pléthore de travaux empiriques, épousant des méthodes très différentes, et qui aboutissent à des résultats cacophoniques sur les ordres de grandeur, mais plutôt convergents sur l'effet positif.

En l'état de la science, admettons donc, au risque de passer pour un négationniste, qu'il existe un faisceau plutôt convergent favorable à la baisse des charges sur le SMIC. Ce que certains appellent un consensus scientifique... Cela signifie-t-il pour autant que la mesure doit être préconisée sans discussion possible ?

NON POUR PLUSIEURS RAISONS...

D'abord parce que nous ne savons pas cerner empiriquement les effets de la mesure sur un horizon long. Sur la base de ces études nous ne connaissons ni la pérennité des emplois créés ni la nature de ces emplois CDI, CDD de moins de 3 mois, etc. Rien n'est dit non plus sur la dynamique des salaires et de la productivité à moyen terme.

Ensuite parce que nous ne connaissons pas les effets systémiques de la mesure et notamment les effets collatéraux sur les secteurs qui ne sont pas ou peu impactés. Comment à moyen terme, l'entreprise opérant sur un même secteur, et qui a privilégié l'emploi qualifié subira-t-elle la concurrence de celles qui ont bénéficié d'un avantage de coût supérieur, parce qu'elles opèrent avec une structure de qualification plus basse ? En d'autres termes, comment évoluera l'emploi et l'activité de la restauration de moyenne gamme si la restauration rapide fait le plein des aides ?

Les études nous renseignent rarement sur l'impact du financement de la mesure. C'est un élément décisif. Car la baisse des charges en France est certes un choc diminuant le coût du travail des moins qualifiés. Mais il est combiné à un choc positif sur d'autres impôts : la TVA, la CSG notamment, pesant sur la consommation et l'investissement, annulant une partie des effets attendus. C'est ce qui fait que l'impact du CICE est très difficile à objectiver, car il s'est produit dans un contexte de demande tellement délétère qu'on peine à isoler ce qui revient à la baisse des charges.

Dernière zone d'ombre : est-ce que le fait de créer une forte progressivité des charges incite ou non au déclassement des salariés, freine leur évolution de salaire, ou incite à les remplacer pour faire le plein des baisses ? Là encore, très peu d'études, et aux conclusions contradictoires.

Dire alors que la baisse des charges centrée sur les bas salaires fait partie des mesures les mieux évaluées, dont l'impact bénéfique est un des résultats les mieux étayé, témoigne avant tout de la méconnaissance de la complexité du sujet. Et de la propension des économistes de laboratoire à édicter des lois sans contextualiser leurs interrogations.

IL FAUT PARTIR DU DIAGNOSTIC...

La concentration du chômage sur les moins qualifiés n'en est pas un. Cela s'observe dans tous les pays. Si l'on pense en revanche que l'économie française souffre d'un mauvais positionnement de gamme. Que la croissance des salaires et de la demande intérieure doit se bâtir sur un socle solide de productivité et non sur des hausses de SMIC décrétées d'en haut. Force est de constater que cette propension française à subventionner le travail peu qualifié peut poser problème.

Cela s'appelle traiter des symptômes plutôt que le mal. Méfions-nous alors des postures péremptoires sur le sujet, qui ne sont que le reflet de la propension de beaucoup d'économistes à prendre les sujets par le petit bout de la lorgnette.

>> Plus de vidéos sur le site Xerfi Canal, le médiateur du monde économique

Les Français attendent un discours politique sur le bonheur

Les trois quarts des Français estiment que le bonheur citoyen est un sujet de préoccupation politique majeure.

C'est ce que révèle une enquête réalisée par la Fabrique Spinoza, qui publie demain son nouveau « PIB du bonheur », en partenariat avec *La Croix*.

Les Français sont un peu moins déprimés, fatigués, tristes, stressés et un peu plus confiants envers les autres qu'il y a trois mois… La troisième édition de l'indicateur trimestriel du bonheur des Français (ITBF), publiée par le laboratoire d'idées Fabrique Spinoza, montre que le moral de nos concitoyens connaît une petite embellie. Cet indicateur, qui mesure tous les trimestres l'évolution de notre bien-être selon des critères plus qualitatifs que le traditionnel PIB, est en effet en hausse (1).

L'indicateur global est ainsi passé de 59,4 sur 100 en avril dernier à 60,4 sur 100 aujourd'hui. *« Avec une augmentation sur 6 mois de 1,7 %, le PIB du bonheur progresse plus vite que le PIB classique »*, note Alexandre Jost, fondateur de la Fabrique Spinoza. *« Une amélioration largement significative, qui touche surtout le bonheur émotionnel »*, précise Frédéric Albert, président de l'Institut Think qui a réalisé cette enquête.

D'autres indicateurs confirment cette embellie : les Français sont un peu moins inquiets de perdre leur emploi ou de ne pas en retrouver, ils ont un meilleur sommeil… Et, surtout, leur confiance envers les autres commence à se retisser timidement : elle progresse de 0,3 point sur 10, selon l'échelle de la Fabrique Spinoza.

La tendance à un certain repli sur soi se confirme cependant : les principales sources d'épanouissement de nos concitoyens sont leur lieu de vie, leur famille, leurs proches. Alors que l'avenir du monde et les difficultés du vivre-ensemble les inquiètent.

Le spectre du terrorisme hante moins les esprits qu'il y a trois et six mois.

Le spectre du terrorisme hante moins les esprits qu'il y a trois et six mois. La moitié des personnes interrogées disent être encore marquées par les attentats de l'été et de l'an dernier, mais cela ne fait pas (ou plus) partie de leurs craintes quotidiennes. La menace terroriste se situe même au cinquième rang de leurs sujets d'inquiétude, derrière la peur d'être agressé, et loin derrière la santé, l'isolement, le chômage ou les revenus.

« L'obsession sécuritaire et la surenchère politique en termes de violences, d'agressions et de menaces terroristes paraît donc exagérée par rapport aux préoccupations réelles des Français », commente Alexandre Jost.

Autre signe de ce décalage, 72 % des personnes interrogées déclarent que le *« bonheur citoyen »* est un sujet de préoccupation politique majeur, alors qu'il n'est pas au cœur de la campagne. Cela pourrait même influer sur leurs votes : 79 % déclarent être prêts à voter pour ceux ou celles qui le favoriseraient.

« Cette course à l'inquiétude des politiques pourrait ainsi se retourner contre eux », souligne Alexandre Jost. *De ce point de vue, ajoute-t-il, l'enquête révèle un écart énorme (de 62 %) entre Alain Juppé et Nicolas Sarkozy, le premier incarnant le plus la sérénité et le second l'inquiétude et la peur. »*

Le « bonheur », devenu un sujet de société dans l'air du temps, pourrait ainsi devenir un sujet électoral. *« La prise en compte du bonheur citoyen par les acteurs politiques est une attente forte de l'opinion publique »*, abonde Frédéric Albert, ce qui explique, selon lui, le succès de l'*« identité heureuse »* d'Alain Juppé.

Pour répondre à ces attentes, les hommes et femmes politiques pourraient s'intéresser davantage à ce qui rend les Français moins heureux aujourd'hui : les difficultés du vivre-ensemble et la méfiance mutuelle, qui obtiennent les notes les plus négatives. *« Car si la confiance envers les autres a progressé*, précise Alexandre Jost, *elle reste encore en France très basse. » « Notre pays a du mal à se construire une vision collective »*, insiste-t-il.

C'est aussi l'avis de Jérémy Collado, auteur d'un livre récent, *Le bonheur en politique* (2). *« Le thème du bonheur est encore très tabou*, dit-il, *ou abordé d'un point de vue individuel et matérialiste. Le politique est là pour dépasser cette vision étriquée et en proposer une vision plus collective. C'est cette dimension qui manque le plus aujourd'hui aux politiques et qui est la grande oubliée de la campagne. »*

Christine Legrand

(1) Enquête réalisée par l'Institut Think auprès d'un échantillon représentatif de 1001 Français, âgés de 18 ans et plus, interrogés en ligne du 10 au 12 octobre 2016, selon la méthode des quotas.
(2) Éd. François Bourin, 224 p., 19 €

Sous la halle Pajol, à Paris, un jardin partagé rassemble les générations. *Xavier Testelin/Divergence*

repères

Des élus font des propositions

La Fabrique Spinoza a sondé les hommes politiques eux-mêmes sur la question du « bonheur citoyen ». Un questionnaire a été envoyé à 40 000 élus. Seuls 138 d'entre eux ont répondu. Neuf sur dix affirment que le « bonheur citoyen » est un sujet politique important et 75 % estiment qu'il correspond aussi à une attente des Français, même si certains d'entre eux craignent son côté *« démagogique »*.

Ces élus ont également formulé 220 propositions. Plus de la moitié concerne le collectif, le vivre-ensemble : une gouvernance rénovée, participative ; davantage de transparence et de confiance entre les citoyens et leurs élus ; une éthique plus grande ; une vision commune qui confère un sentiment d'appartenance plus fort.

CHOMAGE DES JEUNES : UN MANQUE A GAGNER DE PRES DE 1.000 MILLIARDS D'EUROS

GREGOIRE NORMAND

Le chômage des jeunes dans les pays développés représente un manque à gagner important. Si le gouvernement français s'est récemment félicité de la légère embellie des chiffres du chômage, de nombreux efforts restent à fournir pour atteindre le niveau de nombreux voisins européens en matière d'emploi pour les jeunes.

Le chômage et l'inactivité des jeunes représentent un fléau pour l'économie. Selon un rapport du cabinet Pricewaterhousecoopers (PwC), **les gains économiques dans les pays de l'OCDE pourraient s'élever à plus de 1.000 milliards** de dollars (916 milliards d'euros) si le taux de chômage des jeunes et le taux de scolarisation enregistrés dans les pays de l'OCDE étaient semblables à celui de l'Allemagne.

UN INDICE DES JEUNES TRAVAILLEURS

Pour en arriver à de telles conclusions, le cabinet a construit un indice sur les jeunes travailleurs (Young Workers Index)*, qui agrège huit indicateurs relatifs au marché du travail et à l'éducation. A partir des résultats obtenus, les experts établissent un classement ainsi qu'une estimation des potentiels gains économiques pour chaque pays.

Au regard des résultats obtenus, il apparaît que la Suisse, l'Allemagne et l'Autriche dominent le classement depuis 2011. La France est plutôt mauvaise élève en se classant à la 26ème place en 2015. Dans le bas du tableau, figurent l'Italie, la Grèce et l'Espagne.

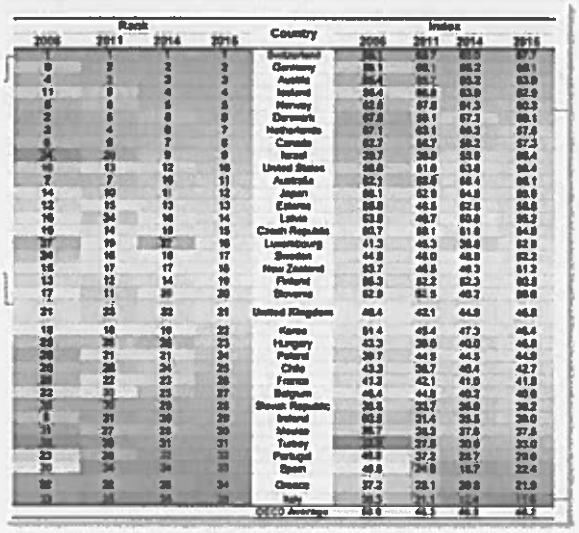

Le tableau présente le score réalisé par les pays de l'OCDE pour l'indice "jeunes travailleurs". Les zones en vert représentent les pays les plus performants. A l'inverse, les pays en orange ou rouge affichent des performances moindres. Source : PwC

Les progressions les plus notables entre 2006 et 2015 concernent Israël (de la 34ème place à la 9ème), le Luxembourg (27ème à la 16ème) et l'Allemagne (de la 9ème à la seconde). A l'inverse, les régressions les plus remarquables concernent le Portugal (23ème à la 32ème), l'Espagne (20ème à la 33ème) et l'Irelande (8ème à la 29ème). Quant à la France, elle est passée de la 28ème à la 26ème place.

DES GAINS POTENTIELS DE CROISSANCE

A partir des résultats obtenus sur l'indice, PwC a estimé les potentiels gains économiques réalisables pour chaque pays si le taux Neet (*) des jeunes sans emploi et déscolarisés était similaire à celui de l'Allemagne. En 2015, ce taux s'élevait à 9,3 % en Allemagne pour les 20-24 ans selon les données de l'OCDE. Dans le graphique ci-dessous, il apparaît que les pays qui étaient en bas de tableau dans le classement précédent ont un fort potentiel économique à l'image de la Turquie, l'Italie et de la Grèce. A l'inverse, les Pays-bas, l'Autriche ou la Suède ont un bien plus faible potentiel économique.

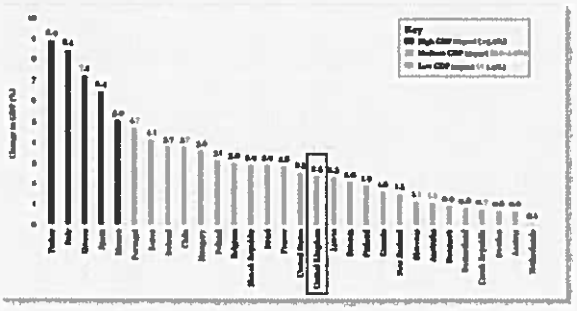

Le graphique ci-dessus présente les potentiels gains économiques réalisables par les pays développés si le taux de chômage et le nombre de jeunes déscolarisés étaient semblables à l'Allemagne. Source : PwC

Pour la France, le gain potentiel pour le PIB est estimé à 2,8% et 65 milliards de dollars (59 milliards d'euros). Evidemment, cette estimation doit être considérée dans une approche à long terme comme le souligne le cabinet. Par ailleurs, le rapport est éclairant sur la position de l'Allemagne par rapport à la France qui semble à la peine. Si les jeunes Allemands subissent des situations précaires sur le marché du travail, le chômage pour cette catégorie est l'un des plus faibles des pays développés.

POURQUOI DE TELLES DIFFICULTÉS EN FRANCE ?

Le chômage des jeunes en France est préoccupant. Dans une note du Conseil d'Analyse économique publiée en 2013, les experts soulignent que près d'un million de jeunes sont à la dérive en France.

> *"Cette situation désastreuse prévaut depuis près de 30 ans sans qu'aucune politique, aucun plan pour l'emploi, ne soit parvenu à l'améliorer. Pourtant, l'expérience étrangère, en Europe ou ailleurs, démontre qu'il n'y a aucune fatalité : pour améliorer la situation des jeunes, il faut cibler les moyens sur ceux qui sont en difficulté et combattre de manière massive les vraies barrières."*

Les économistes soulignent également les difficultés pour les non diplômés d'accéder au marché du travail et recommandent pour cela de prendre à bras-le-corps :

- les insuffisances de l'enseignement professionnel, trop difficile d'accès pour les jeunes non qualifiés
- la faiblesse de l'accompagnement vers l'emploi des jeunes les moins qualifiés. Pour trouver un emploi ou une formation, un jeune sans qualification a besoin d'être financé, suivi et conseillé de façon intensive. De nombreux pays étrangers consacrent des moyens considérables à cette activité. Ce n'est pas le cas de la France.

Si le gouvernement socialiste a fait des efforts dans certains domaines pour l'emploi des jeunes, le défi est loin d'être résolu pour une population qui connaît encore un taux de chômage de 24%.

(*) Young workers index : c'est un indice qui mesure la manière dont les pays de l'OCDE développent le potentiel économique des jeunes travailleurs dans le temps. Il est construit à partir de la moyenne pondérée de huit indicateurs qui reflètent le niveau du marché du travail et la scolarisation des personnes âgées entre 15 et 24 ans.

(**)Neet rate : c'est un taux utilisé par Eurostat et l'OCDE qui permet de mesurer la part des jeunes sans emploi, et hors du système scolaire dans chaque pays développé.